



DREAL Picardie


Profil environnemental de Picardie


12 fiches thématiques





- 


Biodiversité et fonctionnalités écologiques de l'espace
- 


Paysage et cadre de vie
- 


Eau
- 


Sols et sous-sols
- 


Air
- 


Bruit
- 

Risques naturels et technologiques
- 

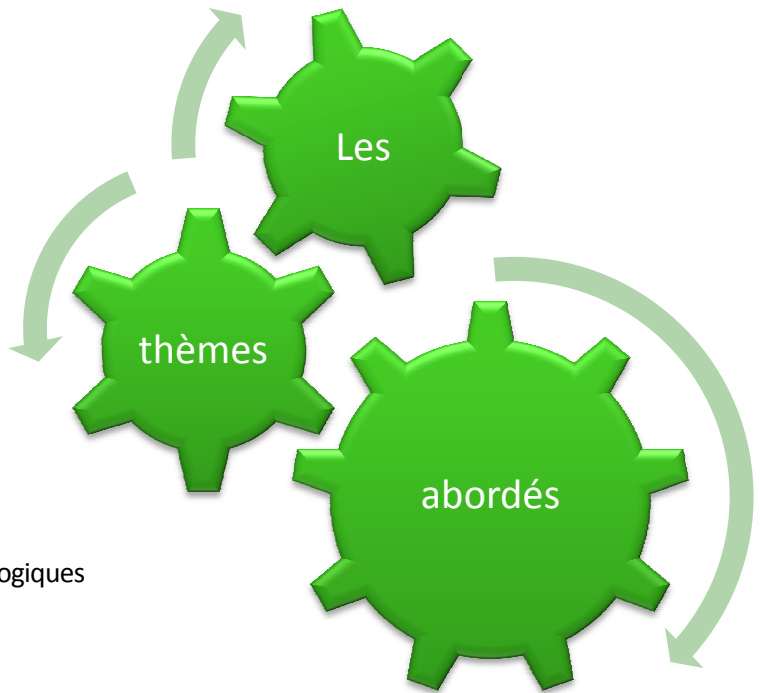
Déchets
- 

Energies
- 

Développement territorial, aménagement du territoire et déplacements
- 

Adaptation et lutte contre le changement climatique
- 

Gouvernance et éducation à l'environnement pour un développement durable



La Picardie constitue un ensemble équilibré de territoires à dominante rurale. Ses paysages variés (agricoles, forestiers, urbains, maritimes...) et son patrimoine diversifié sont une richesse, support de l'activité humaine. L'homme y évolue en étroite relation avec son environnement naturel et social.

La Picardie bénéficie de savoir-faire avérés dans le domaine industriel, qui contribuent pour 26 % au PIB régional. Son attractivité repose également sur un réseau d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires développé qui place ses principales villes à moins d'une heure et demie de Paris ou de Bruxelles et, *via* le TGV, à moins de quatre heures de Lyon ou de Strasbourg.

Elle est toutefois marquée par sa dépendance énergétique, par certains risques naturels, notamment sur le littoral, ainsi que par une biodiversité fragile.

Dans une perspective de développement durable, ces caractéristiques engagent à concilier préservation des ressources naturelles, économie d'espace et développement économique, en particulier sur des espaces à forts enjeux comme le Sud picard, les grandes vallées ou le littoral, en tenant compte de projets structurants tels que le canal Seine-Nord Europe. Sans oublier que la prévention et la gestion des risques (environnementaux, technologiques...) nécessitent une vigilance constante de l'État.

La circulaire « Grenelle » du 23 mars 2009 préconise la réalisation de **profils environnementaux régionaux** qui permettent une vision partagée des enjeux et des priorités environnementales de chaque région. Ce document, qui est une actualisation du précédent profil de 2002, a pour vocation de répondre à cet objectif.

Le profil environnemental est tout d'abord une **source d'information pour le grand public**, qui trouvera de manière synthétique les enjeux environnementaux qui touchent son quotidien sur des thèmes aussi variés que la biodiversité, les paysages, l'eau, les sols, l'air, le bruit, les risques naturels et technologiques, les déchets, l'énergie, les déplacements, l'adaptation au changement climatique ou l'éducation à l'environnement.

Le profil environnemental doit également servir aux nombreux porteurs de projet qui y verront un **document d'alerte** qui décline les enjeux et orientations régionales **à l'échelle des territoires**. Il leur permettra de cibler efficacement le contenu des études d'impact indispensables à l'intégration environnementale de leur projet, mais, bien entendu, ne saurait se substituer à celles-ci.

Document de référence pour les orientations de l'État sur l'environnement, il constitue un affichage clair du cadre de travail de l'autorité environnementale pour l'évaluation des plans programmes ou projets.

Enfin, doté de nombreux indicateurs sur l'environnement et le développement durable, il a l'ambition de constituer à terme un véritable **observatoire régional de l'environnement**, mis à jour en continu sur le site Internet de la **DREAL** Picardie qui facilitera l'accès à l'information pour chacun.

Philippe CARON,

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie

A. Biodiversité et fonctionnalités écologiques de l'espace



La perte de la biodiversité est à enrayer, par un développement équilibré, durable, concerté, respectueux et cohérent du territoire

Les défis pour les années à venir sont de :

- préserver et restaurer le patrimoine naturel remarquable et quotidien,
- améliorer la connaissance, protéger les patrimoines marin et littoral, et faire cohabiter les activités maritimes et littorales par le développement durable.



Quelques chiffres

1 espèce disparaît tous les 2 ans, sur les 1660 espèces florales de Picardie,

90 % des pelouses calcaires et des landes de Picardie ont disparu en moins de 100 ans,

44 % de la flore est considérée comme menacée ou vulnérable,

4,5 % de la région est en Natura 2000,

12 % de la surface agricole utile toujours en herbe.

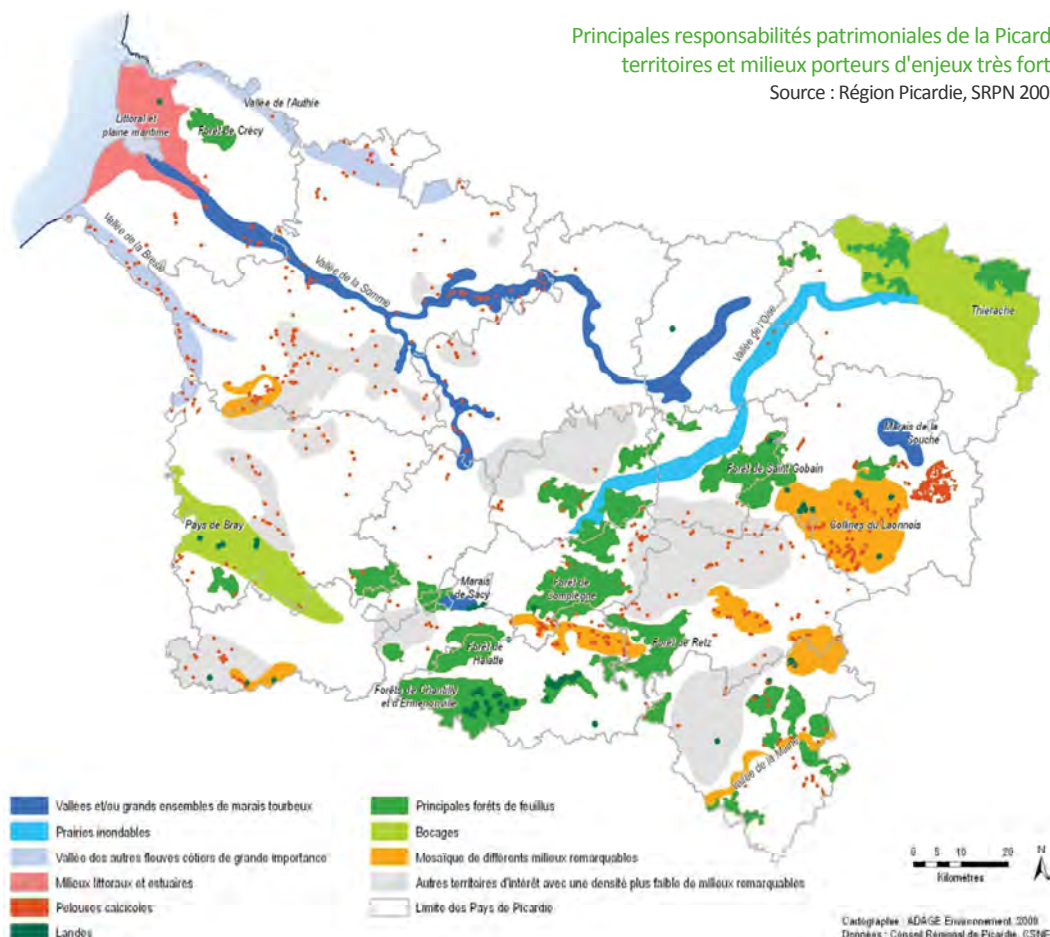
ETAT

La Picardie présente une responsabilité majeure en termes de protection du patrimoine naturel. En effet, **certaines milieux, habitats ou espèces** qu'elle abrite sont rares ou menacés à l'échelle nationale voire européenne ou en limite d'aire de répartition. Ils sont situés sur la **côte picarde** et **ses marais arrière-littoraux** (massifs dunaires, falaises, cordons de galets unique en Europe, prairies humides), les **grandes vallées tourbeuses** et marais tourbeux alcalins (Somme, Sacy et Souche), les prairies inondables de la **vallée de l'Oise**, les **vallées de la Bresle et de l'Authie**, les **pelouses calcicoles**, les **grandes forêts** de feuillus, les **landes** à bruyères ou à Ericacées, les **bocages de Thiérache et du Pays de Bray**, les **collines du Laonnois**...

Si, pour les plantes, la **régression est très rapide** (228 espèces ou sous-espèces de plantes vasculaires ont disparu sur les 200 dernières années), la situation est aussi jugée alarmante pour les animaux : plus de 35 espèces sont jugées comme « prioritaires » et d'autres **espèces sont jugées disparues, ou supposées disparues**, comme l'Outarde canepetière, le Milan royal, la Loutre, une dizaine d'espèces de lépidoptères... Pour d'autres espèces, la **situation est grave**, comme par exemple l'Anguille dont les stocks diminuent fortement, l'Ecrevisse à pattes blanches qui ne subsiste qu'à l'état relictuel, le Butor étoilé dont on ne connaît plus que quelques spécimens...

Principales responsabilités patrimoniales de la Picardie : territoires et milieux porteurs d'enjeux très forts

Source : Région Picardie, SRPN 2008



Que dit le Grenelle ?

Si la crise de la biodiversité est moins connue que celle du climat, les dégâts n'en sont pas moins graves, ni davantage réversibles. Le comité opérationnel trame verte et bleue du Grenelle s'appuie sur 4 axes et 15 programmes servant de base à l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique :

- stopper partout la perte de biodiversité ;
- organiser l'action en faveur de la biodiversité ;
- connaître et faire connaître la biodiversité ;
- agir pour sauver la biodiversité planétaire, au-delà de nos frontières.

PRESSIONS

La plupart des causes de disparition ou de régression sont imputables à l'activité humaine :

- abandon des pratiques traditionnelles d'exploitation,
- modification des pratiques agricoles ou forestières qui affectent des espaces de grande valeur écologique,
- pollution des milieux aquatiques,
- artificialisation des sols par l'étalement urbain,
- nouvelles infrastructures qui fragmentent les écosystèmes,
- majoration de l'érosion du fait de l'adaptation aux changements climatiques,
- apport de plantes exotiques envahissantes...

REPONSES

Malgré une reconnaissance certaine avec près de 25 % de la superficie régionale en ZNIEFF 1 et 2, les milieux naturels reconnus d'intérêt sont **inégalement répartis sur le territoire régional** : ils se concentrent au niveau des principales vallées (Oise et Somme notamment) et sur le littoral, des massifs forestiers du sud de l'Oise, des zones bocagères de Thiérache ou du Pays de Bray, et du Laonnois.

Les actions engagées sont diverses et à tous niveaux : déclinaison régionale des plans d'action d'espèces protégées, protection des aires marines, plan de reconquête des zones humides (PRZH), stratégie régionale pour le patrimoine naturel (SRPN), orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH), trames verte et bleue (TVB), schémas départementaux des espaces naturels sensibles (ENS), Agenda 21, mesures agri-environnementales (MAE)... Les espaces littoraux et marins sont concernés par les projets de PNR Picardie maritime et le PN marin. Le futur **schéma régional de cohérence écologique** vise à mieux coordonner les politiques et les budgets alloués à la protection des espèces et des milieux constituant les trames verte et bleue.

Cadrage en Picardie

Stratégie régionale pour la protection de la nature (SRPN), 2009

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

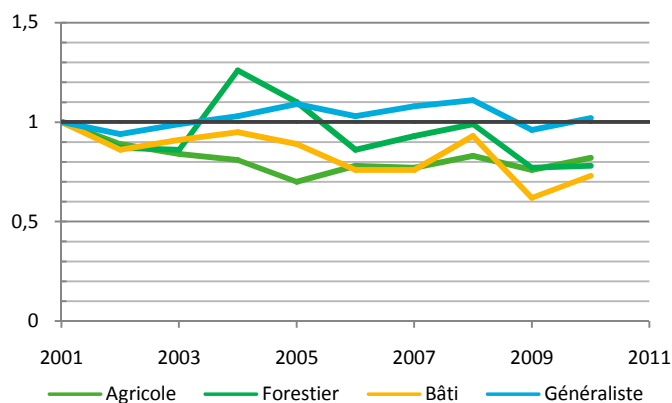
Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH)

Agenda 21

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Les oiseaux sont un bon indicateur de la santé de la biodiversité. Un protocole national de suivi a été mis en place pour en assurer la surveillance. Le **programme STOC** ou suivi temporel des oiseaux communs, désigne un programme national de suivi des populations d'oiseaux. Il mesure l'abondance de différentes espèces d'oiseaux communs sur tout le territoire national.

Cet indice est tout à fait adapté pour suivre les tendances en termes de dynamique des populations sur de vastes territoires comme la région Picardie. En Picardie, seuls les oiseaux dits "généralistes" ont une population relativement stable depuis 10 ans. Les espèces liées aux autres milieux sont plutôt en régression.



Producteur : Picardie Nature (2011) / Source : inventaire STOC

Indice d'abondance des oiseaux communs selon leur type d'habitat (STOC)

B. Paysage et Cadre de vie

Liens aux autres thèmes :



Identité paysagère, architecturale et culturelle de la Picardie : garantir sa conservation, son développement et ses évolutions, sa réappropriation par les acteurs locaux

Les défis pour les années à venir sont de :

- limiter l'étalement urbain et favoriser une gestion économe de l'espace, et notamment par la préservation des terres agricoles et des espaces naturels,
- respecter les motifs paysagers remarquables tout en permettant leur évolution,
- faire se réapproprier le patrimoine culturel, historique et paysager picard et poursuivre sa mise en valeur,
- poursuivre la mise en valeur du littoral (développement accueil du public) et la préservation des paysages (reconversion de certains sites).



Quelques chiffres

- 9,8 %** d'espaces urbanisés,
- 20 %** d'espaces forestiers publics ou privés,
- 70 %** des paysages sont agricoles et ruraux,
- 2,2 %** de la Picardie en site classé,
- 10 %** de la Picardie dans une démarche de territoire soutenue,
- 21 000** emplois dans le tourisme (3% des emplois totaux).

ETAT

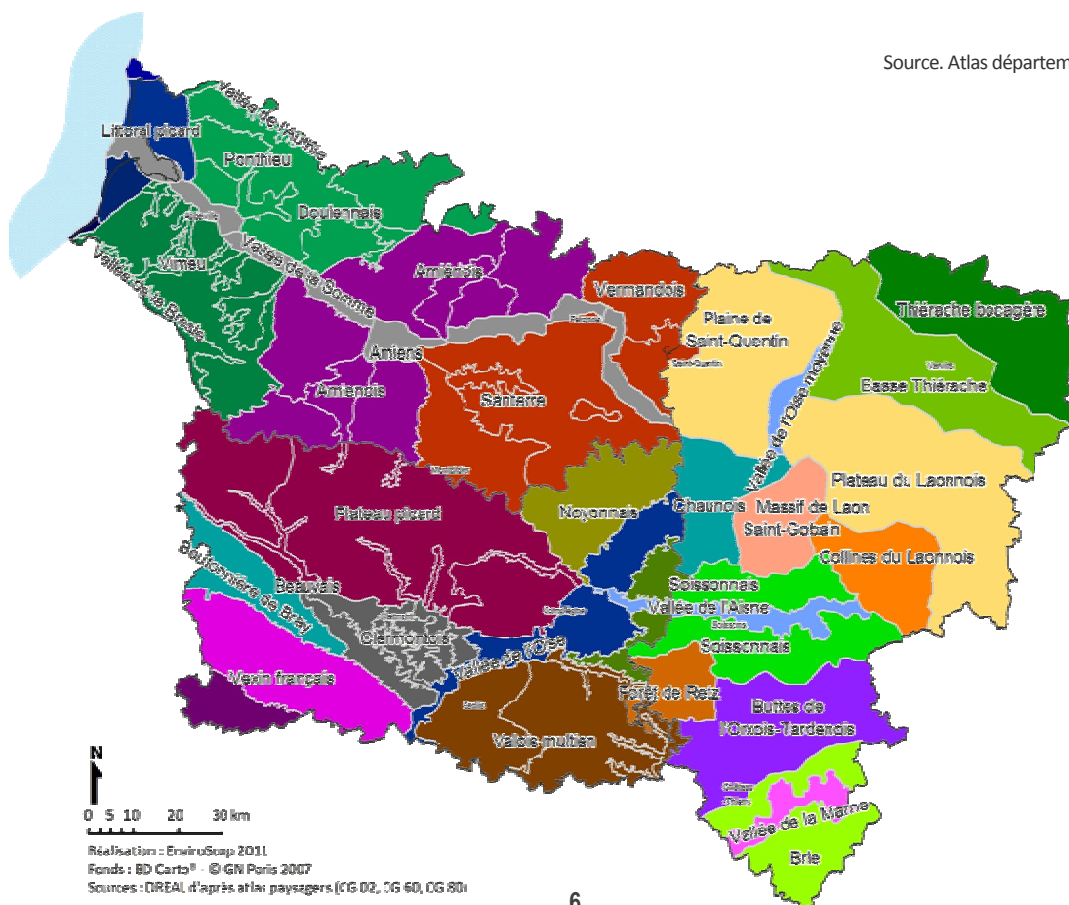
Dans sa majorité, la Picardie est une région de **plateaux délimités par de grandes vallées** (plaines de l'Oise, de la Somme, de l'Aisne), et plus ou moins **entaillés par des vallées secondaires sèches ou humides**. La contribution de l'agriculture aux paysages de Picardie est forte du fait de l'importance des surfaces concernées, et la Picardie recèle une diversité importante de paysages pour une région de cette superficie. De cette prospérité agricole ancienne, la Picardie a hérité d'un **réseau dense de petites communes, à habitat concentré, avec peu de très grands secteurs urbanisés**. Les forêts sont regroupées pour l'essentiel dans l'Oise sous la forme d'un véritable continuum, et dans l'Aisne.

Six grands ensembles paysagers référents peuvent être distingués en Picardie : les paysages de plateaux et de grandes cultures, vallées et de polycultures, de bocage et d'herbages, de massifs boisés, urbains et industriels, post-industriels, et, littoraux et maritimes.

La Picardie est dotée d'un **important patrimoine historique**, archéologique et monumental, bien mis en valeur et protégé, permettant le développement d'un tourisme de court séjour important.

Entités paysagères

Source. Atlas départementaux des paysages



PRESSIONS

Le développement de la péri-urbanisation avec l'étalement urbain et les infrastructures de transport tend à exercer une pression importante sur tous les paysages picards, conduisant à une régression des espaces agricoles et une banalisation par la perte des éléments identitaires.

La régression du bocage est prégnante dans tous les secteurs, même dans les secteurs sur les plateaux et terrasses où il est peu présent, avec l'arrachage de haies, augmentation de la taille des parcelles pâturées, voire la régression des herbages même notamment par l'urbanisation par extension des villages. Les milieux ouverts des coteaux se ferment par abandon du pastoralisme.

Les fonds de vallée ont été marqués par l'installation progressive de peupleraies depuis l'après-guerre jusque dans les années 90 (fermeture des paysages, disparition de zones humides).

Si sa principale fonction est la production de bois, la forêt picarde répond également à des fonctions sociales (accueil du public, chasse...) et écologiques. Le grand corridor forestier de l'Oise est de plus en plus morcelé par l'urbanisation, les infrastructures et les autres activités humaines.

REPONSES

Les **atlas des paysages** de chaque département constituent des outils de prise de conscience et de connaissance pour tous les acteurs des évolutions récentes du paysage, et de la nécessité d'une réflexion intégrée et partagée. Ils sont complétés localement par :

- **atlas et chartes paysagères locales** suivis de programmes d'action, menés par de nombreuses collectivités, contribuant notamment à l'élaboration de SCoT,
- **charte du PNR Oise Pays de France et plans de paysage** des collectivités,
- réflexions sur les 3 départements et la région quant aux incidences paysagères du grand éolien, et intégration du **schéma régional éolien** dans le SRCAE.

Plus localement encore, 8 villes sont engagées dans le label « **Ville d'Art et d'Histoire** » : Amiens, Chantilly, Laon, Noyon, Saint-Quentin, Senlis, Soisson et Beauvais.

Plus spécifiquement, le **grand projet vallée de Somme** intègre les enjeux liés à l'identité culturelle et paysagère, la maîtrise de l'urbanisation, la préservation d'un cadre de vie de qualité et des patrimoines. Il trouve sa cohérence avec les démarches spécifiques au littoral : **projet de PNR Picardie Maritime et opération grand site de la Baie de Somme**.

Que dit le Grenelle ?

Le Paysage est un thème transversal, abordé par chacun des groupes de travail : biodiversité, environnement respectueux de la santé, modes de production et de consommation durables et modes de développement écologiques.

Cadrage en Picardie

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), 2009

L'atlas paysager de la Somme, 2007

L'atlas des paysages de l'Oise, 2005

L'atlas des paysages de l'Aisne, 2004

Schéma régional climat air énergies (SRCAE)

Opération grand site Baie de Somme (label 2011)

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

L'évolution des paysages à l'échelle de la Picardie est relativement lente.

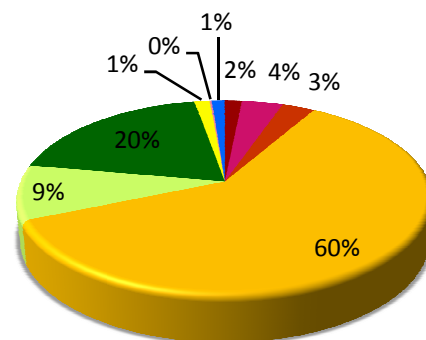
Elle est marquée par une prégnance importante des espaces agricoles qui couvrent près de 69%, avec une grande majorité de sols cultivés.

Les espaces boisés sont peu importants (de l'ordre de 20% en moyenne), mais présentent de fortes disparités entre les ensembles paysagers (plateaux ouverts, grands massifs forestiers isariens...).

Les espaces bâtis ou artificialisés ne couvrent que moins de 10% du territoire en moyenne, marqué par un réseau dense de petites communes.

- Sols bâtis
- Sols revêtus ou stabilisés
- Autres sols artificialisés
- sols cultivés
- Surface toujours en herbe
- Sols boisés
- Landes, friches, maquis, garrigues
- Sols nus naturels
- Zones humides et sous les eaux

Source : Agreste, Teruti-Lucas 2009



L'utilisation du territoire en Picardie en 2009

C. Eau



Le bon état des ressources (masses d'eau) : à atteindre et à conserver, pour les enjeux sanitaires, de biodiversité et de patrimoine, et notamment par la gestion intégrée et le développement durable dans les politiques, l'aménagement et les comportements individuels et collectifs en tenant compte des conséquences aggravantes du changement climatique



Quelques chiffres

26 % des cours d'eau de Picardie présentent une bonne qualité,

96 % des picards sont desservis par une eau conforme.

305 millions de m³ d'eau prélevés pour l'industrie, l'agriculture et l'eau potable,

2,4 % des logements sans assainissement (collectif ou non)

52 % de la Picardie couvert par un SAGE.

Les défis pour les années à venir sont de :

- intégrer les enjeux transversaux de l'eau dans le développement des territoires,
- favoriser la reconquête des milieux aquatiques - Restaurer les fonctionnalités de la trame bleue.

ETAT

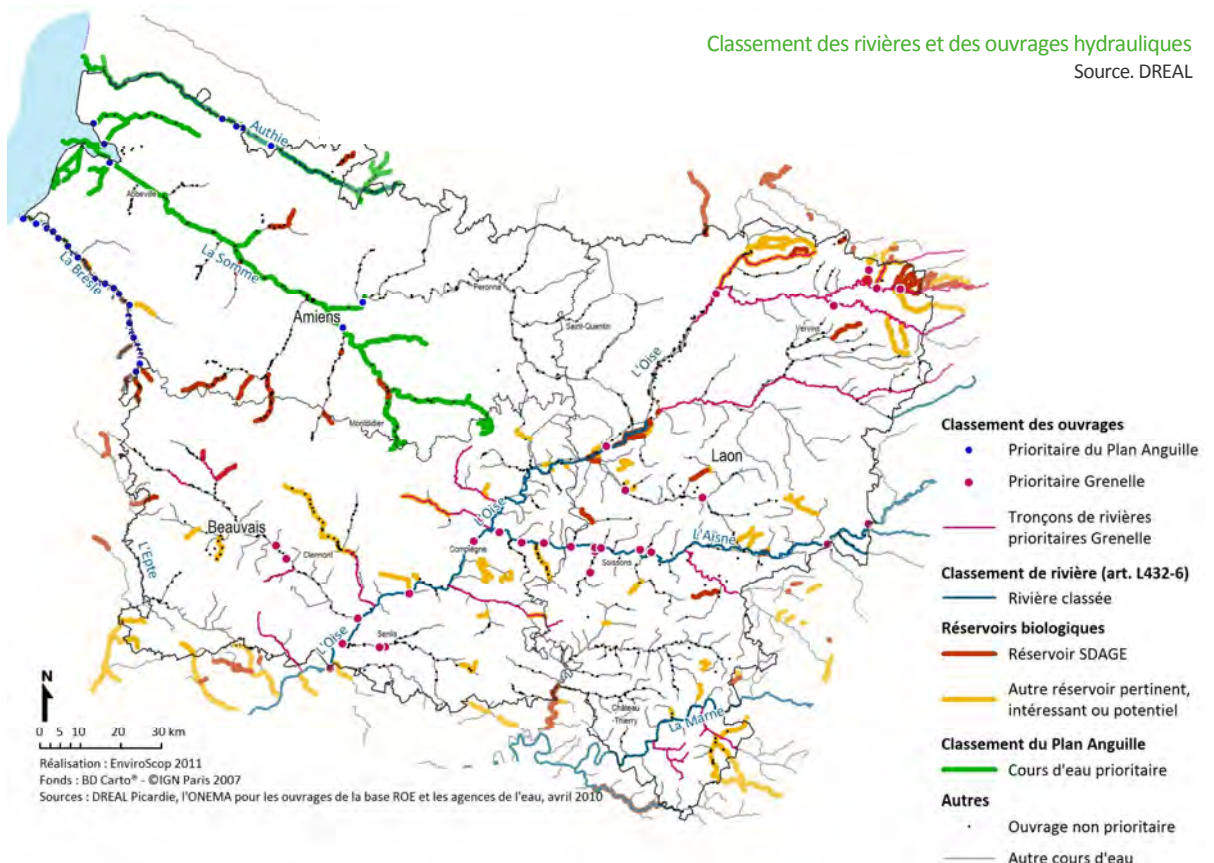
L'état des eaux souterraines en Picardie est assez dégradé du fait de leur état chimique, puisque en 2006-2007, seules 3 masses d'eau (ME) souterraines sont évaluées en « bon état » sur les 27 répertoriées. Cela revêt une importance particulière quand on sait qu'elles fournissent la grande majorité de l'eau potable. De même, seuls **26 % des cours d'eau sont en bon état écologique** et seuls 25 % seulement en bon état chimique.

En 2006-2007, l'estuaire de la Somme présente un état écologique « médiocre », et les eaux côtières un état écologique « moyen ». En revanche, leur état chimique est « mauvais » et ne devrait pas permettre d'atteindre un « bon état chimique » avant 2027, en raison des conditions naturelles, de l'influence du flux amont continental, du temps de réaction des milieux fermés, et des nombreuses sources diffuses des pollutions.

L'enveloppe des zones à dominantes humides de Picardie occupe environ 1 320 km², principalement dans les fonds de vallées et notamment celle de l'Oise amont, la Somme, et également la baie de Somme et les marais arrière littoraux d'enjeu majeur.

En 2007, les prélèvements en eau tous usages confondus représentent environ **305 millions de m³** (environ 61 % à usage domestique, 33 % pour l'industrie et 6 % pour l'agriculture).

Classement des rivières et des ouvrages hydrauliques
Source: DREAL



L'eau potable distribuée est de bonne qualité, du point de vue des pesticides et des nitrates (après traitement) en 2010.

Un classement de protection des cours d'eau pour la libre circulation des écoulements en cours d'adoption, remplacera à terme le classement des "rivières réservées" et "rivières classées". Il cible les cours d'eau en "très bon état écologique" ou jouant le rôle de "réservoir biologique" et ceux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

PRESSIONS

Les nitrates, produits phytosanitaires (et leurs métabolites) sont les principaux facteurs de risque de non atteinte du bon état, pour la quasi-totalité des masses d'eau souterraines de la région.

Les altérations les plus fréquentes sur l'état écologique des cours d'eau sont les pollutions par les matières azotées ou les matières phosphorées, issues des zones urbaines et agricoles, et l'état hydro-morphologique des cours d'eau (lit, berges...), dont la mauvaise qualité ne permet pas le développement d'une diversité suffisante des peuplements d'organismes aquatiques.

Les zones naturelles humides sont en régression du fait du développement des zones urbanisées, de l'extraction de granulats, du développement des plans d'eau, de l'abaissement du niveau de la nappe...

REPONSES

Deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) concernent la Picardie : SDAGE Artois-Picardie et SDAGE Seine-Normandie.

Le programme de mesures accompagnant chaque SDAGE est décliné par unité hydrographique par département en plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT). Ce programme d'actions concrètes et structurantes comporte des mesures obligatoires (dispositions réglementaires) et des mesures supplémentaires nécessaires à l'atteinte de l'objectif de bon état fixé dans le SDAGE.

Début 2011, 13 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont prescrits ou mis en œuvre couvrant 52 % du territoire picard, et 3 autres sont en émergence dans l'Oise et l'Aisne.

Trois contrats de rivières (Haute-Somme, Oise amont et Deux Hesples) se sont achevés en 2005.

Les plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Artois-Picardie (2007), et du bassin Seine-Normandie (2006-2010) ont permis la restauration des cours d'eau en faveur des poissons migrateurs. Les plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) et les schémas départementaux de vocation piscicole (SDVP) proposent des axes de restauration.

Toutes les communes de Picardie sont classées "zone sensible à l'eutrophisation" depuis 2005.

La protection des captages a permis, à fin 2010, d'avoir plus de 78 % des captages protégés, contre seulement 52 % en 1999. 152 champs captant prioritaires ont été inventoriés et parmi eux, on identifie 19 champs captant prioritaires GRENELLE.

Que dit le Grenelle ?

- 500 captages « Grenelle » ont été identifiés sur le territoire national, dont 19 en Picardie
- Une étude nationale sur les fuites de réseaux d'alimentation en eau potable permettra d'informer les communes sur la qualité de leur réseau
- L'Etat poursuit sa politique d'acquisition des zones humides par l'intermédiaire du Conservatoire du Littoral
- Un Grenelle spécifique se déroule actuellement sur le thème de la mer.

Cadrage en Picardie

Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux Artois-Picardie / Seine-Normandie, 2010-2015

Schéma régional de cohérence écologique (à venir)

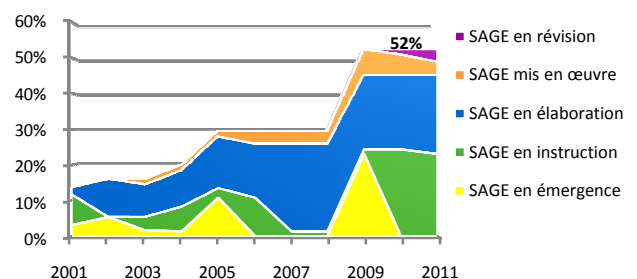
Plan régional de santé environnement 2 (adopté en 2011)

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...), non obligatoire. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, en compatibilité avec le SDAGE.

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Est rapportée ici la part du territoire régional couverte par un SAGE, selon son état d'avancement.



Source : SAGE - Eau / bilan 2011, sans compter les SAGE Brèche et Aisne aval encore en réflexion

Superficie régionale concernée par un SAGE

D. Sols et sous-sols

Liens aux autres thèmes :



Gestion économe et durable des ressources du sol et du sous-sol : enrayer le rythme de consommation des espaces agricoles et naturels, et conserver les ressources agronomiques à long terme

Les défis pour les années à venir sont de :

- enrayer le rythme de consommation des espaces agricoles et naturels et conserver les ressources agronomiques à long terme,
- limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires et aux pollutions sur l'environnement.



Quelques chiffres

180 sites d'extraction de matériau produisant 7 000 kilotonnes de granulats

1 500 ha de surface agricole utile (SAU) disparues chaque année en Picardie depuis 20 ans

209 sites pollués ou potentiellement pollués recensés en Picardie et faisant l'objet d'une action

11 700 sites potentiellement pollués constituent la base de données BASIAS en Picardie

ETAT

La géologie de la Picardie est relativement homogène, avec peu de différence entre les grands plateaux calcaires du nord et ceux du sud, plus étagés. Ces plateaux, recouverts de limons (à la qualité pédologique et agronomique élevée, mais sensibles à l'érosion) sont séparés ou creusés de vallées recouvertes d'alluvions quaternaires.

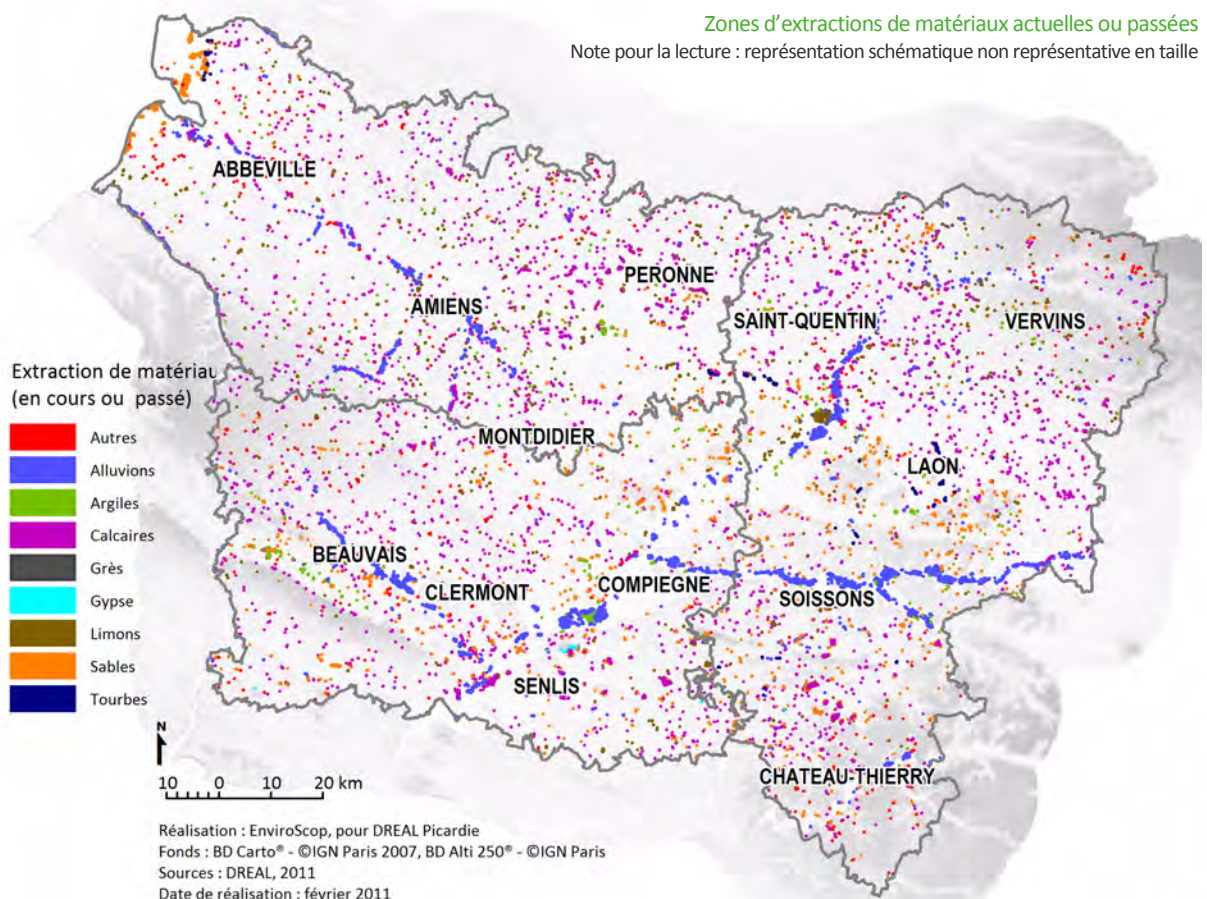
La présence de ces vallées a vu se développer l'exploitation de ces alluvions pour la production de granulats. Une production moindre, mais néanmoins présente concerne : les galets (Baie de Somme), mais aussi le calcaire brut (pierre de taille ou granulats) et les argiles (notamment en Pays de Bray).

La Picardie est une région **faiblement urbanisée**. La qualité pédologique des sols fait qu'ils sont principalement utilisés pour l'agriculture : surface agricole utile (SAU) couvre 69 % de la Picardie, essentiellement sous forme de **grandes cultures** (céréales, betteraves, pommes de terre...) localisées sur les plateaux. Les sols plus argileux de **la Thiérache et du Pays de Bray**, en font des **sols plus favorables aux zones de bocage et d'élevage extensif**.

Cette SAU diminue régulièrement depuis 20 ans avec une perte moyenne de 1500 ha/an. Les pollutions des sols d'origine industrielles sont très ponctuelles et principalement concentrées dans les vallées de l'Oise ou du Thérain et sur les agglomérations d'Abbeville et d'Amiens.

Zones d'extractions de matériaux actuelles ou passées

Note pour la lecture : représentation schématique non représentative en taille



Réalisation : EnviroScop, pour DREAL Picardie
 Fonds : BD Carto® - ©IGN Paris 2007, BD Alti 250® - ©IGN Paris
 Sources : DREAL, 2011
 Date de réalisation : février 2011

PRESSIONS

Après le pic important en 1990, **les extractions de granulats ont fortement baissé** jusqu'en 2000 et se sont stabilisées. Les ressources sont encore importantes. Les besoins sont tels que la région importe des granulats (notamment de roches calcaires en provenance du Pas-de-Calais).

La Picardie dispose d'environ 1,345 Mha de surface agricole utile (SAU), mais en a **perdu environ 2,5 % en 20 ans**, surtout dans l'Aisne. Depuis 2006, la perte de terres agricoles exploitées s'est stabilisée, mais pas celle de la SAU totale.

Si l'érosion est un problème global pour la région, elle concerne principalement le Ponthieu-Vimeu la région de Laon – Soissons - Saint-Quentin, le Valois, et certaines zones sableuses du Noyonnais et du Vexin.

La diminution de la teneur en matière organique et l'adoption de pratiques intensives diminuent la cohésion des sols et peuvent renforcer les risques d'érosion. Les phénomènes **d'imperméabilisation croissante, la disparition des prairies et des éléments paysagers agro-naturels** (haies, mares...) et l'agrandissement des parcelles sont des facteurs aggravants.

40 % environ des sites pollués recensés ne sont pas traités.

Que dit le Grenelle ?

En travaillant de manière transversale, le Grenelle a défini plusieurs objectifs :

- aller vers 100% d'agriculture durable à terme,
- réduire les pollutions diffuses,
- traiter les pollutions historiques des sols,
- prévenir les risques naturels et technologiques.

REPONSES

Les **schémas départementaux des carrières** (SDC) permettent de prendre en compte la gestion économe de la ressource et l'évitement des impacts liés à l'exploitation et au transport notamment. Ils sont aussi axés sur le développement de matériaux de substitution (recyclage, granulats marins).

Les dispositifs, contractualisation, actions de conseil, constituent des outils favorables à la conservation des qualités des sols et de l'eau.

Quasiment tous les sites pollués traités font l'objet d'une **surveillance ou d'une restriction d'usage**.

Par la pression sur les ressources en eau, les risques naturels et l'agriculture, **l'érosion est prise en compte dans les SAGE**, les plans de prévention des risques et les politiques agricoles (MAEt*, Programme de Développement Rural de Picardie).

Depuis 2004, le programme de recherche - développement "Gestion et conservation de l'état organique des sols" associe les acteurs du monde agricole pour mieux connaître les dynamiques et rôles de la matière organique dans les sols, et pour apporter aux agriculteurs les moyens de gérer les matières organiques de leurs sols sur le long terme.

Cadrage en Picardie

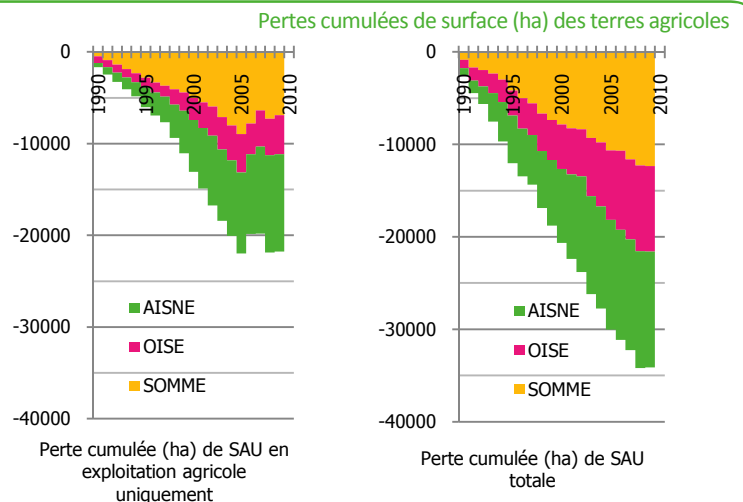
3 schémas départementaux des carrières (Aisne : 01/12/2003, Oise : 27/04/1999, Somme : 28/04/2000, en révision)

Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **Artois-Picardie / Seine-Normandie**, 2010-2015

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

La superficie agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La Picardie dispose d'environ 1,345 Mha de surface agricole utile (SAU), mais en a **perdu environ 2,5 % en 20 ans**, surtout dans l'Aisne. Depuis 2006, la perte de terres agricoles exploitées s'est stabilisée, mais pas celle de la SAU totale. On estime environ la perte de 15 300 ha de SAU totale dont 10 700 ha de SAU exploitée en Picardie entre 1999 et 2009, soit une perte de 1500 ha/an en moyenne.



Source : Statistique agricole annuelle. Ministère chargé de l'Agriculture (SSP). / Producteur : SOeS – Données essentielles de l'environnement

E. Qualité de l'air

Liens aux autres thèmes :



La qualité de l'air : améliorer sa qualité (air intérieur et extérieur) pour la protection de la santé et la lutte contre les GES, par la réduction des émissions et de l'exposition des personnes

Les défis pour les années à venir sont de :

- contribuer à un développement du territoire, plus respectueux de la qualité de l'air,
- développer la surveillance et la prévention pour la qualité de l'air intérieur.



Quelques chiffres

3 c'est l'indice « atmo » moyen sur la région (faible pollution)

9,2 jours par an où la qualité de l'air est médiocre ou mauvaise

45 µg/m³ d'ozone en moyenne

55 % des émissions de NO₂ dans l'air du au transport routier

50 % : objectif 2018 de réduction des **5500** t phytosanitaires utilisés

ETAT

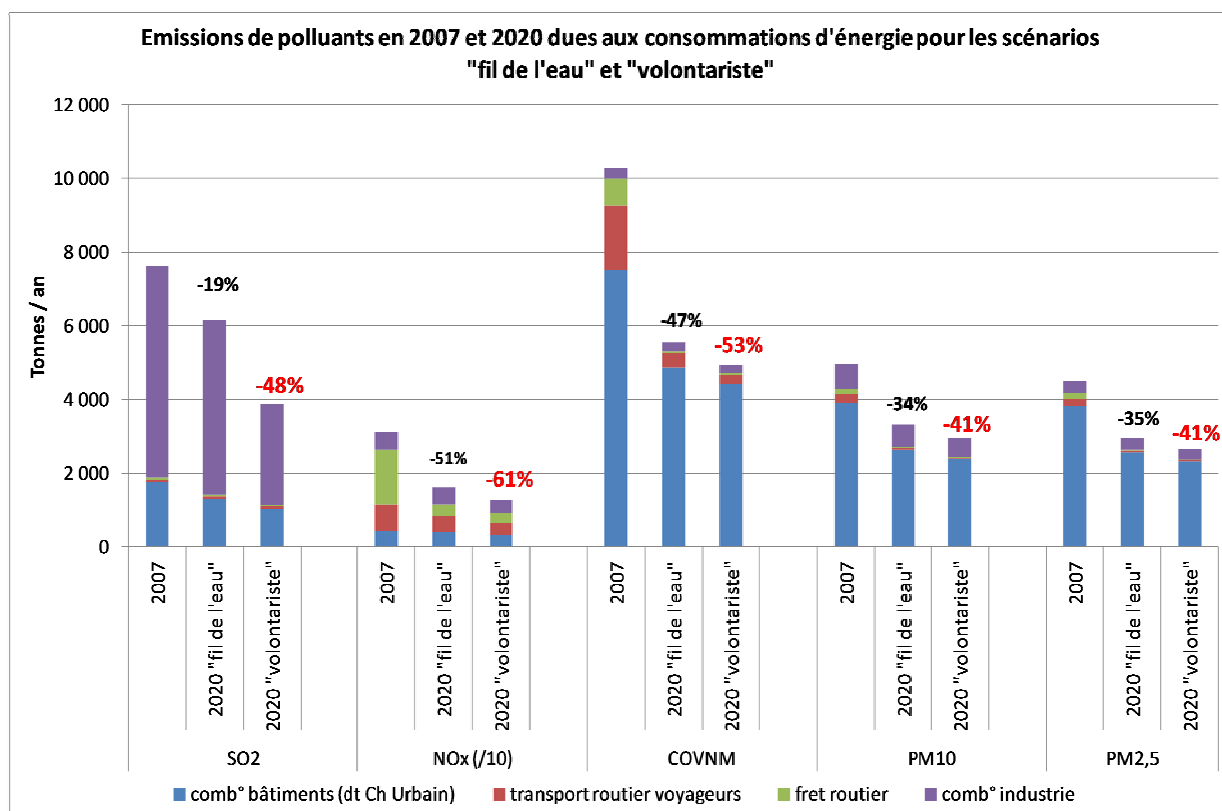
La **qualité de l'air en Picardie est "relativement bonne"**. Comme une grande partie de l'Europe, elle est touchée par un **phénomène global de pollution à l'ozone** qui touche plutôt les **zones rurales**. Le climat océanique et le relief peu marqué de la région favorisent la dispersion des pollutions atmosphériques.

Les principaux gaz polluants en Picardie sont les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils (COV), l'ozone (O₃), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂), les poussières ou les particules fines (PM), le dioxyde de soufre (SO₂), le méthane (CH₄), l'acide chlorhydrique, les métaux lourds, les dioxines et les furannes, le plomb. Leurs origines sont comme pour toute la France : **les transports, l'industrie, le chauffage résidentiel/tertiaire, l'agriculture...**

D'intérêt majeur au niveau national, la **pollution de l'air intérieur** est liée à de **très nombreuses molécules** (formaldéhyde, tabac, solvants...), qui confinées, peuvent présenter des concentrations très importantes, supérieures aux espaces extérieurs. En outre, les personnes y sont **beaucoup plus exposées** : 80 % du temps dans un espace clos ou semi-clos.

Emissions de polluants en 2007 et 2020

Source SRCAE



Que dit le Grenelle ?

En travaillant de manière sectorielle, le Grenelle a défini plusieurs objectifs :

- un objectif de réduction des gaz à effet de serre dans les transports de 20 % par rapport à 1990 (2020),
- le renforcement du bonus-malus pour les automobiles (et utilitaires),
- des critères d'émission de polluant atmosphérique dans les SCoT,
- de nouveaux objectifs de performance énergétiques pour les bâtiments (RT 2012/2020),
- l'optimisation du crédit d'impôt pour la réhabilitation énergétique des logements,
- le développement de l'agriculture biologique.

PRESSIONS

Outre les phénomènes naturels (par exemple, l'émission naturelle de méthane), la pollution de l'air résulte principalement de l'activité anthropique :

1/ Les **transports routiers et aériens sont les plus grands contributeurs des gaz précurseurs de l'ozone**. En cause, les politiques d'aménagements du territoire et le "tout voiture" :

- une prédominance des déplacements individuels (70 %), avec un accroissement des distances parcourues dans les trajets « domicile-travail », « domicile-école »,
- un transport routier à 65 % environ pour la mobilité des personnes et le transport de marchandises,
- une urbanisation « opportuniste », sans réelle correspondance avec une offre organisée de transports en commun.

2/ Au regard des seuils réglementaires en vigueur, la **contribution de l'industrie et du chauffage** à la pollution au **dioxyde de soufre** a fortement **diminué**, et les **rejets en oxydes d'azote restent stables**.

3/ La pollution de l'air intérieur peut avoir **plusieurs origines** :

- **l'aménagement intérieur** et les **activités humaines** : tabac, bricolage, ménage, cuisine, feu de bois, produits cosmétiques, phytosanitaires, antiparasitaires,
- **l'environnement extérieur** : air, sol,
- le **bâtiment** et son **équipement** : revêtements, isolants, chaudières
- les **allergènes domestiques** : moisissures, acariens, animaux domestiques.

REPONSES

Depuis 1978, **Atmo Picardie** assure la surveillance de la qualité de l'air (pour les **principaux polluants atmosphériques réglementés**), et la communication et la sensibilisation.

Depuis 2004, pour une connaissance plus fine des émissions (NO₂, O₃ et PM₁₀) et une meilleure prise en compte des spécificités locales, un inventaire interrégional d'émissions permet la **modélisation de la qualité de l'air : projet ESMERALDA**.

Depuis 2001, l'activité d'Atmo Picardie s'oriente progressivement vers l'air intérieur. **L'observatoire de la qualité de l'air intérieur en Picardie est créé en 2011**.

Le **plan de surveillance de la qualité de l'air** (PSQA) adopté fin 2010 vise à améliorer la stratégie de surveillance et les équipements, dans le respect des évolutions réglementaires.

Le **plan régional santé environnement 2** (PRSE, adopté en 2011) est fondé sur le plan national santé environnement avec un ciblage sur les spécificités de la Picardie.

Le **PRQA** (plan régional de la qualité de l'air) constitue l'outil de planification opérationnelle pour l'amélioration de la qualité de l'air, il sera annexé au SRCAE.

Cadrage en Picardie

Plan régional de la qualité de l'air (annexé au SRCAE)

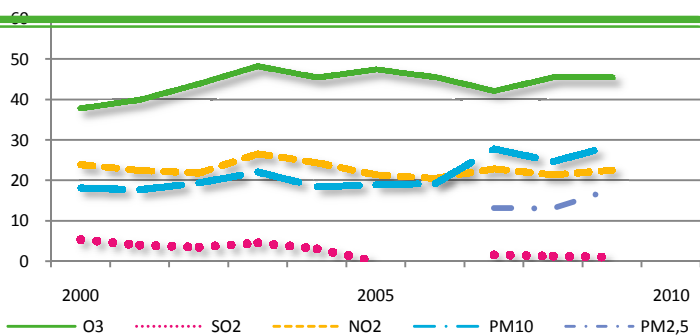
Plan régional santé environnement 2 (PRSE 2) adopté en 2011

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

La qualité de l'air résulte des différentes émissions et des réactions dans l'air en interaction avec le climat (ensoleillement, dispersion par les vents...).

La Picardie est touchée par un **phénomène global de pollution à l'ozone**, qui touche une grande partie de l'Europe et ne semble pas montrer de tendance à l'amélioration. Seul le dioxyde de soufre (SO₂) présente une tendance marquée à la baisse.

Les particules fines ont une tendance à la hausse (notamment en pollution de pointe) et constituent une préoccupation majeure avec l'ozone.



Unité : concentration moyenne annuelle dans l'air (µg/m³) / Source : Atmo Picardie, BDQA / Producteur : SOeS – Données essentielles de l'environnement

Concentration des polluants dans l'air en Picardie

F. Bruit

Liens aux autres thèmes :



Le bruit : prévenir les nuisances pour la santé publique et le cadre de vie



Quelques chiffres

40 % des picards sont fortement gênés par les nuisances sonores,

5 000 véhicules par jour, c'est à partir de ce trafic que les voiries sont considérées comme « potentiellement bruyantes »,

20 000 mouvements d'avions de plus de 20 tonnes, c'est le seuil dépassé par l'aérodrome de Beauvais-Tillé fin 2010,

65 000 véhicules par jour sur l'autoroute A1.

Le principal défi pour les années à venir est de :

- prévenir les nuisances sonores et limiter l'exposition au bruit

ETAT

Selon le baromètre santé environnement 2007 :

- 40 % des picards sont fortement gênés par les nuisances sonores, et près d'un Picard sur six déclare être en permanence ou souvent gêné par le bruit à son domicile,
- 30,2 % des personnes qui habitent dans un immeuble collectif sont souvent ou en permanence gênées par le bruit contre 11,6 % de celles qui habitent dans une maison indépendante,
- les effets sur la santé des bruits choisis sont sous-estimés, particulièrement par les plus jeunes. Seuls 12,7% des 18-25 ans estiment que le bruit peut présenter un risque très élevé pour la santé contre 28 % des 45-54 ans.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Classement des voies bruyantes, selon arrêtés préfectoraux Aisne (2003), Somme (1999), Oise (1999)
Source : DRE Picardie/SPAT - DDE 02/SUH/PCT - DDE 60/SAUE/CREE - IGN/GEOFLA/Route 120
Production. CETE Nord Picardie2011

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en fonction de leur niveau sonore, et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures (à partir du bord de la chaussée pour une route, à partir du bord de la voie ferrée pour une voie ferrée).

Les largeurs des secteurs de nuisance à prendre en compte pour chaque voie classée de la catégorie 1 (la plus bruyante) à la catégorie 5 sont :

- en catégorie 1 : 300 m.
- en catégorie 2 : 250 m.
- en catégorie 3 : 100 m.
- en catégorie 4 : 30 m.
- en catégorie 5 : 10 m.



PRESSIONS

Fin 2010, l'**aéroport de Beauvais-Tillé** a dépassé les 20 000 mouvements de plus de 20 tonnes (source ACNUSA). En outre, quelques communes du sud de l'Oise subissent également les nuisances de l'aéroport de **Roissy Charles de Gaulle, et de Persan-Beaumont**. Bien que l'aéroport de Roissy ne soit pas en Picardie, sa proximité avec les communes du sud de l'Oise peut constituer une gêne.

Des nuisances sonores peuvent aussi être générées par le **voisinage**, soit des équipements socio-culturels, des activités, des installations industrielles...

Le développement des **parcs éoliens** dans la région est marqué par une prise de conscience quant aux potentielles sources de nuisances sonores pour les riverains.

REPONSES

Le **classement sonore des infrastructures picardes** vise à réduire l'exposition au bruit de l'urbanisation (notamment les autoroutes A1, A16, A26, A4 et principales voies SNCF (TGV, Paris-Amiens...) classées en catégorie 1). Ce classement devrait être révisé courant 2012 dans de nouvelles cartes de bruit. L'**observatoire départemental du bruit des transports terrestres** vise à recenser les zones de bruit critiques et ainsi établir une cartographie des **points noirs de bruit à résorber, dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement**. Les **cartes de bruits des grandes infrastructures de transport terrestre** (définies selon les seuils de la 1^{ère} échéance de la directive) sont publiées depuis 2008-2009 en Picardie, pour ce qui concerne les autoroutes, routes nationales et voies ferrées ; les routes départementales et communales l'ont été en 2011. A venir les cartes de bruit des autres infrastructures et les plans de prévention du bruit dans l'environnement correspondant.

La **communauté d'agglomération d'Amiens Métropole** devrait élaborer son **plan de prévention du bruit dans l'environnement** d'ici 2013, conformément à la 2^e échéance de la directive.

6 aéroports picards disposent d'un plan d'exposition au bruit (PEB), sur les 14 aérodromes pouvant induire des nuisances sonores dans les communes picardes (dont 2 en Ile-de-France).

Que dit le Grenelle ?

- résorption des 130000 points noirs au niveau national,
- traitement phonique de 200 000 logements impactés par le bruit pour 450 millions d'euros,
- travailler en synergie avec les thèmes de l'isolation thermique et des déplacements (aspect énergétique).

Cadrage en Picardie

Plan régional santé environnement 2 (PRSE 2) adopté en 2011

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres concerne toutes les routes supportant un trafic supérieur à 5000 véhicules/jour et voies ferrées un trafic supérieur à 50 trains interurbains/jour et au moins 100 trains urbains ou bus/jour.

Ce classement est en cours de mis à jour.

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
Autoroutes	134	135	192	461 km
	totalité du réseau	totalité du réseau	totalité du réseau	
Routes nationales	440	400	292	1132 km
	totalité du réseau	totalité du réseau		
Voies SNCF	98	235	208	541 km
Routes départ. et voies communales	270	570*	270	1110 km

Sources : DDT 02- 60 -80, selon AP 2003/1999/1999

Linéaire de voies classées bruyantes en km

G. Risques naturels et technologiques

Liens aux autres thèmes :



L'exposition aux risques sur la santé et la protection des biens et des personnes : anticiper et réduire, prendre en compte les conséquences aggravantes possibles du changement climatique



Quelques chiffres

30 % des communes en un risque majeur d'inondation

55 % des communes touchées au moins 1 fois par une inondation depuis 20 ans

326 communes sont couvertes par un Plan de Protection du Risque Inondation (approuvé),

8^{ème} région française, avec 30 établissements SEVESO AS (avec servitude) et 34 établissements seuil bas en 2009,

863 communes concernées par au moins 1 risque majeur

Les principaux défis pour les années à venir sont de :

- anticiper et réduire l'exposition aux risques naturels,
- prévenir et limiter les risques technologiques par la maîtrise des aléas et des périmètres concernés.

ETAT

La Picardie est concernée par de nombreux aléas naturels, dont les principaux sont :

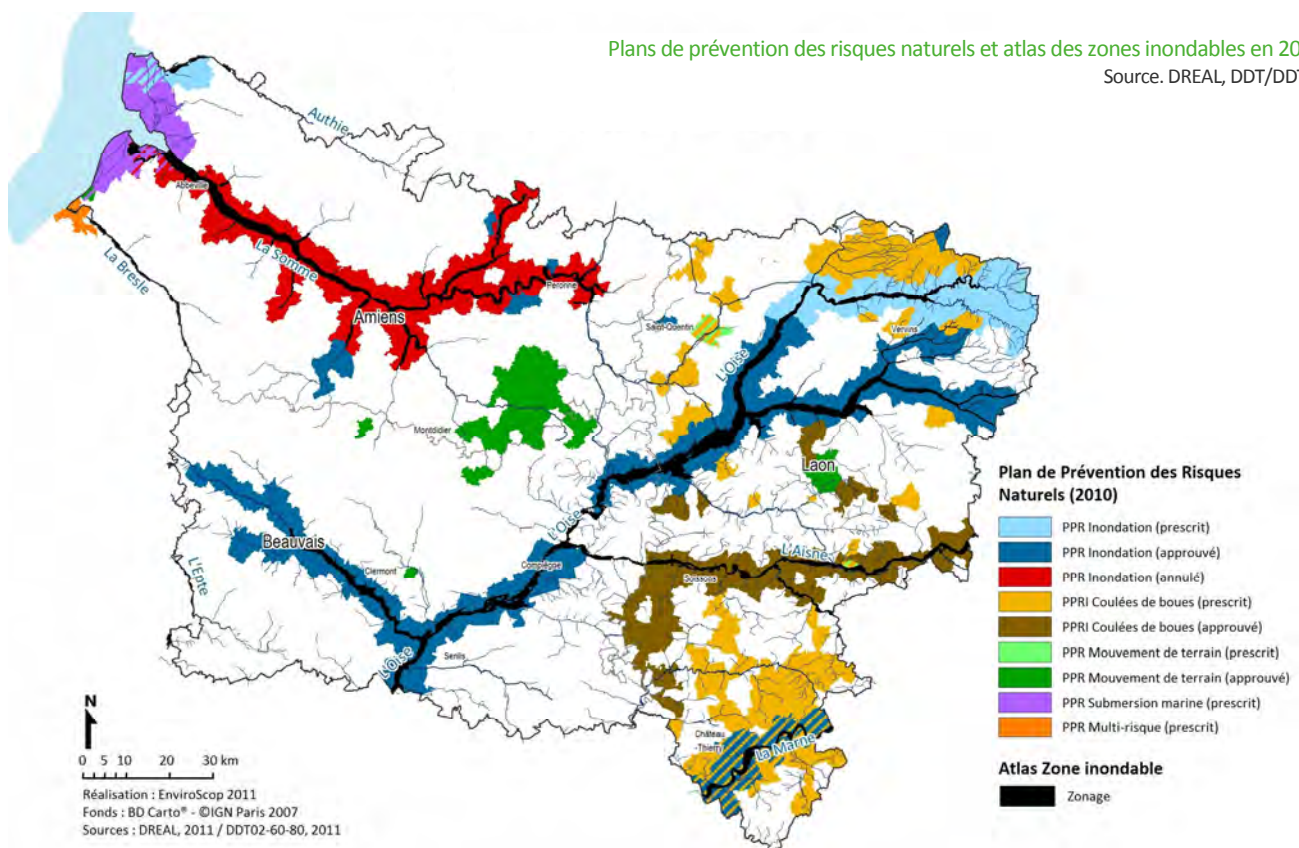
- **inondations** par débordement de cours d'eau, remontées de nappe, ruissellements et coulées de boue,
- **submersions** marines, **érosions** du trait de côte, **mouvements de terrain** sur falaise,
- mouvements de terrain par effondrement, affaissement, glissement, tassement de **cavités souterraines** et reliefs de terrain, (séisme),
- **retraits-gonflements** des argiles,
- et plus marginalement **incendies** de forêts.

Les secteurs les plus importants en termes de risques et nuisances industriels sont, en Picardie :

- **l'agro-industrie** avec notamment l'industrie sucrière, les silos de stockage de céréales, les installations de raffinage de plantes (ex. biocarburants),
- **la logistique** avec la présence de nombreux entrepôts profitant de la proximité de la région parisienne,
- **la chimie** représentée par un nombre significatif de pôles chimiques anciens dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne.

Plans de prévention des risques naturels et atlas des zones inondables en 2010

Source. DREAL, DDT/DDTM



Que dit le Grenelle ?

- rendre obligatoire, l'information sur les risques liés aux sols pollués pour le vendeur ou le bailleur,
- contraindre les entreprises qui fabriquent, importent ou distribuent des substances à l'état nano particulière de déclarer ces substances et leurs usages,
- transposition de la directive européenne relative à la gestion des inondations qui permet une meilleure évaluation des risques et une concertation approfondie sur les territoires.

PRESSIONS

L'**occupation des sols** (nature des sols, éléments paysagers, urbanisation...) influe très largement sur les phénomènes et les zones à enjeu.

Actuellement, les **mutations économiques** favorisent l'implantation d'entrepôts et d'entreprises de l'agroalimentaire. Les risques associés sont respectivement l'incendie pour les premiers et, pour certains projets, le risque ammoniac pour les seconds. Enfin, le secteur agroalimentaire est particulièrement surveillé pour ses rejets liés aux **installations de combustion** (rejets air), ses rejets de matières organiques (rejets eau) ou le risque de légionellose.

La situation géographique de la Picardie en fait par ailleurs un **lieu important de passage de matières dangereuses** : sur route notamment, mais également par d'importantes canalisations de transport de matières dangereuses.

REPONSES

La **connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque** a été améliorée en Picardie. Plusieurs **inventaires et atlas** ont été menés ou mis à jour ces dix dernières années : atlas des zones inondables, atlas des zones d'inondations connues, atlas des zones de ruissellement, inventaire des mouvements de terrain et cavités, atlas de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux..., et, suivis et préventions des risques et pollutions par les établissements industriels (autocontrôles et contrôles)

La réduction du risque se met en œuvre par les **plans de prévention des risques inondation (PPRI), PPR inondation/coulées de boues, PPR mouvements de terrain**. Les **PPR littoraux** sont prescrits pour les Bas-Champs du sud de la baie de Somme, le Marquenterre - Baie de Somme et la vallée de la Bresle. En 2011, le confortement des zones urbanisées de Vimeu dites de Cayeux sur Mer dans la Somme a bénéficié d'une labellisation **plan de submersion rapide**. A terme, en application de la directive gestion des inondations, seront définis pour chaque SDAGE les territoires à risque important et des plans d'actions locaux par les acteurs locaux. A l'échelle des bassins versants, les **plans Somme et Seine 2007-2013** visent une gestion intégrée, tout comme les SAGE.

De même, les **plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** répondent aux enjeux liés aux établissements SEVESO. Chaque département est équipé d'un plan de secours spécialisé **transport de matières dangereuses** et d'un plan de secours **transport de matières radioactives**.

Cadrage en Picardie

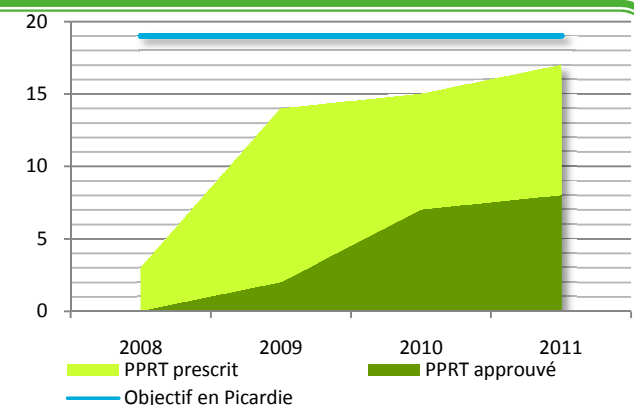
- Dossiers départementaux des risques majeurs
- Programmes d'actions de prévention des inondations
- Plans de prévention des risques

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Afin de prévenir les risques technologiques, et notamment vis-à-vis des populations riveraines, le plan de prévention des risques technologiques est l'outil de maîtrise de l'urbanisation autour des établissements industriels à « haut risque ». Sa finalité est de protéger les personnes par la maîtrise de l'urbanisation future et par l'action sur l'urbanisation existante autour des installations classées autorisation avec servitudes (AS).

L'élaboration du PPRT, sous la prérogative de l'Etat, se réalise en association et en concertation avec les acteurs concernés : les communes ou groupements concernés, les exploitants générateurs du risque, et le comité local d'information et de concertation (CLIC).

Approuvé par arrêté préfectoral, le PPRT vaut servitude d'utilité publique. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU). Les communes ont un rôle important à jouer dans sa mise en œuvre.



Source : DREAL 2010

Nombre de PPRT prescrits ou approuvés

H. Déchets

Liens aux autres thèmes :



Les déchets : réduire à la source et mieux valoriser pour la gestion plus durable des matières premières et la santé

Le principal défi pour les années à venir est de :

- réduire à la source les déchets et mieux les valoriser, lutter contre les pollutions.



Quelques chiffres 2009

647 kg de déchets collectés par habitant et par an,

43 % : taux de valorisation matière ou organiques des déchets ménagers

45 % des déchets ménagers de Picardie sont stockés,

17 693 composteurs domestiques ont été distribués.

ETAT

- En 2009, plus de 1,225 million de tonnes de déchets ménagers ont été collectées en Picardie (647 kg/hab/an), contre environ 0,9 Mt en 1999 (470 kg/hab/an),
- la production d'ordures ménagères non recyclables a cessé d'augmenter en 2009 (-3 %),
- les déchets ménagers sont collectés majoritairement en mono-flux en Picardie, mais la part de la collecte sélective (en porte-à-porte ou en apport volontaire) tend à croître,
- en 2009, encore 45 % des déchets ménagers de Picardie sont stockés et 43 % valorisés (organique ou matière),
- en 2005, 330 kt de déchets industriels dangereux (DID) sont produits en Picardie (dont 8 % de déchets dangereux diffus).



Que dit le Grenelle ?

- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération sur 5 ans.
- Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire.
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les déchets dangereux.
- Mettre en place un diagnostic déchets avant toute démolition de certains types de bâtiments.
- Créer une collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs.
- Instaurer des plans départementaux de gestion des déchets issus du BTP, privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés.
- Autoriser les collectivités locales à expérimenter la mise en place d'une part variable incitative, (fonction du poids et du volume), dans la taxe des ordures ménagères.

PRESSIONS

- Sur les dix dernières années, la **valorisation a fortement progressé** : passage de 75% à moins de 50% de déchets non-valorisés.
- En 10 ans, la collecte sélective des ordures ménagères est passée de 10 à 19 % du gisement. 98 % des picards sont aujourd'hui concernés par la collecte sélective.

REPONSES

- La Picardie est couverte par trois **plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés** (PDEDMA). Ces **3 plans** présentent notamment une orientation en faveur de la gestion de proximité des déchets organiques. Elle répond aux enjeux de prévention/réduction des déchets, valorisation matière et organique, et de limitation du stockage et de l'incinération.
- Depuis 2010, le conseil général de la Somme s'est engagé avec l'ADEME dans la réalisation d'un **plan de prévention départemental**. L'objectif est d'aider les collectivités compétentes en matière de collecte ou de traitement des déchets à réaliser un **programme local de prévention**, dans le but de contribuer aux objectifs du Grenelle : réduire de 7 % en 5 ans les ordures ménagères et assimilés.
- Le **traitement des déchets industriels dangereux (DID) produits en région n'est réalisé en région que pour 42 %** (138,6 kt), 40 % sur des installations en France, en dehors de la Picardie et 18 % à l'étranger. Neuf entreprises gèrent en Picardie des unités de traitement des **DID**. Le taux de valorisation matière et énergétique (y compris l'incinération avec valorisation énergétique) est de 56 %.

A ce jour, aucun **plan départemental des déchets du BTP** n'est validé en Picardie.

Le **plan régional d'élimination des déchets dangereux** de 2009 vaut révision des documents suivants :

- le Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS),
- le Plan régional d'élimination des déchets à risques d'activités de soins (PREDRAS).

Cadrage en Picardie

Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) des trois départements Aisne (2008), Oise (2011), Somme (2011)

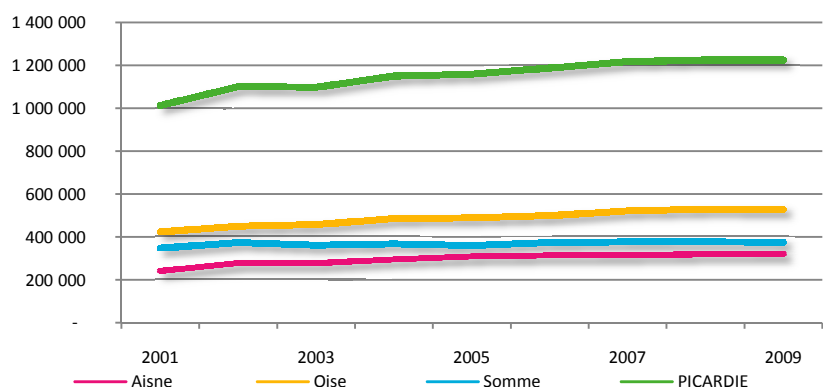
PREDD, 2009

Plan régional santé environnement 2 (PRSE 2) adopté en 2011

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Pour une gestion plus durable des ressources naturelles, les objectifs des politiques publiques visent à réduire la quantité de déchets produits et à encourager la valorisation par le biais du recyclage, de la récupération et du réemploi.

La quantité des déchets ménagers collectés constitue donc un premier niveau d'indication. Les déchets ménagers et assimilés sont ceux produits par les ménages y compris les déchets dits "occasionnels" tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Ce sont également les déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages.



Source : Tableau de bord des déchets ménagers en Picardie – Chiffres 2009

Evolution de la collecte des déchets ménagers (en tonne)

Sont pris en compte ici les ordures ménagères résiduelles, les collectes des Propres et Secs (papiers, cartons, emballages, verres), les déchets verts et biodéchets, autres collectes sélectives (encombrants, ferrailles, déchets de voiries ...) qu'ils soient collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ou déchetteries.

I. Énergies

Liens aux autres thèmes :



La consommation d'énergies non renouvelables, notamment d'origine fossile, et émettrice de gaz à effet de serre : la maîtriser, voire la réduire est un objectif incontournable



Quelques chiffres

26 %, c'est la part des transports dans la consommation énergétique totale en Picardie en 2009 (contre 31 % pour la France),

9 % : part de la production d'électricité renouvelable dans la consommation finale

58 % de l'énergie produite en Picardie est d'origine renouvelable (principalement éolienne) en 2009,

70 % de la consommation énergétique est assurée par les produits pétroliers : transport industrie, chauffage, en 2009.

Le principal défi pour les années à venir est de :

- Développer une gestion plus économe des ressources énergétiques

ETAT

En 2009, la consommation énergétique totale de la région Picardie était de **5 425 milliers de tonnes équivalent pétrole (ktep)**. Les produits pétroliers et le gaz couvrent **70 %** de cette consommation (transports, de l'industrie et du chauffage résidentiel).

Ainsi, la **part des énergies fossiles dans le mix final est importante** : 71 % pour les usages directs du charbon, du pétrole et du gaz, auxquelles il faudrait ajouter la part des énergies fossiles pour la production d'électricité et de chaleur dans les réseaux.

Le **chauffage** des bâtiments (résidentiel/tertiaire) et notamment des logements est le **principal usage de l'énergie en Picardie (37%)**. Les **transports en Picardie** ne représentent que 26 % de la consommation d'énergie (31 % au niveau national), mais sont toutefois en **constante croissance**. A *contrario*, la part du **secteur industriel** (34 %) est quant à elle nettement plus importante que la moyenne nationale (26 %), mais elle décroît depuis plusieurs années.

La production nette d'électricité en Picardie a été de **235 ktep** en 2009 dont **58 % d'électricité uniquement renouvelable** (principalement éolien).

La production d'électricité (énergie primaire et d'origine thermique) sur le territoire ne représente que 20 % de la consommation finale en électricité en 2008.

Le **réseau de distribution électrique est relativement bien dimensionné** pour les besoins régionaux : 6 lignes THT 400 kV complétées par un réseau 225 kV, et un réseau de gaz dense de 6000 km, ainsi que quelques réseaux de chaleurs (puissance installée 375 MW).

Consommation d'énergies en 2005

Production : SRCAE

Que dit le Grenelle ?

Le Plan Grenelle Energie s'articule autour de 5 axes :

- vers une société sobre en énergie et en ressources,
- ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020,
- vers des villes et plus largement des territoires durables,
- introduire des signaux économiques plus clairs pour tous les acteurs (fiscalité environnementale),
- décarboner et réduire la production d'énergie.

PRESSIONS

Durant la décennie 90, les **consommations d'énergie finale en Picardie ont augmenté au rythme de 1,4 % par an** en moyenne, soit une **croissance supérieure à l'augmentation de la population** (+0,3 % en moyenne). La demande augmente donc régulièrement.

Du fait du changement climatique, il est prévu dans le nord de la France, une diminution des consommations de chauffage en hiver. Pour autant, des hivers plus humides pourraient accroître les risques de moisissures et participer à la **détérioration des bâtiments** avec des **impacts sanitaires** non négligeables. D'autre part, la **consommation d'électricité** pour la climatisation lors des canicules et vagues de chaleur pourrait être **beaucoup plus importante**, avec des effets en termes d'émissions de gaz à effet de serre, appelant une adaptation des bâtiments et des systèmes de rafraîchissement.

REPONSES

La croissance de la demande électrique, notamment en milieu rural (augmentation des consommations par logement) risque d'induire à terme, d'importants **besoins de renforcement** des réseaux, d'où l'importance de mettre en place dès à présent des actions visant à maîtriser cette demande. Suite au SRCAE, les gestionnaires de distribution proposeront le **schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables**.

Le **schéma régional éolien** (volet éolien du SRCAE) identifie les zones favorables au développement de l'éolien et notamment le Santerre, le Plateau amiénois - Plateau picard, le Vermandois Plaine de Saint-Quentin, et la Brie.

En 2011, l'appel d'offres pour l'éolien offshore a sélectionné la **zone de projet au large du Tréport** (Seine-Maritime, Somme) sur 110 km², pour une puissance maximale de 750 MW. Les opérateurs devraient être désignés d'ici 2015. L'objectif est d'atteindre 3 000 MW installés au large des côtes françaises au niveau national.

Les **autres sources restent marginales dans le mix de production picard**, même si le solaire photovoltaïque est en très forte croissance. En effet, les **installations solaires photovoltaïques** reliées au réseau sont passées de 13 (2007), à 2053 (2010) (puissance installée de 0,04 MW à 8 MW).

Il existe aussi une **forte dynamique d'implantation de réseaux de chaleur**, impulsée depuis 2007 par la Région. Plus de 20 sites ont fait l'objet d'études de faisabilité : en janvier 2011, 18,4 MW de chaufferie bois sont en fonctionnement, et près de 34 MW sont programmés pour entrer en fonctionnement entre 2011 et 2013 (Amiens, Abbeville et Breteuil, notamment).

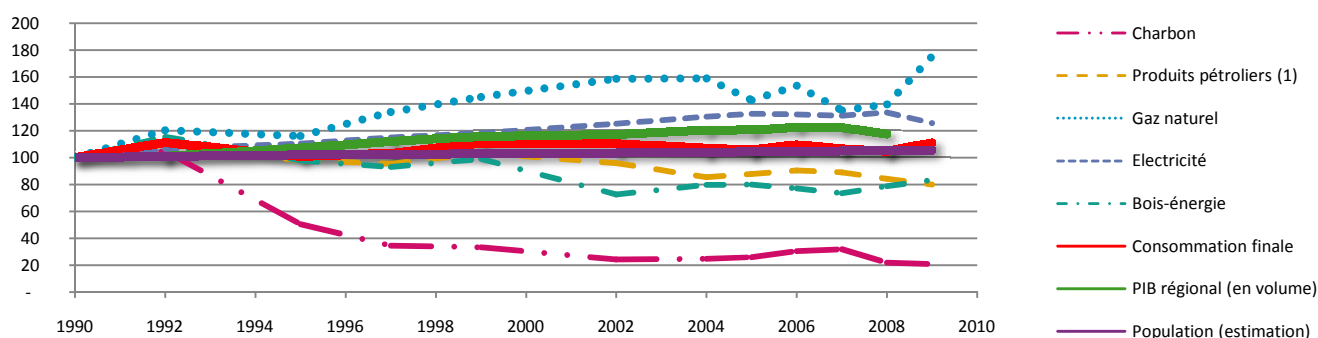
Cadrage en Picardie

Schéma régional climat air énergies (SRCAE)

Schéma régional éolien

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

En réponse à une gestion plus durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques, l'évolution des consommations d'énergies et notamment des énergies fossiles est prégnante.



Note : (1) La consommation de produits pétroliers est estimée à partir des lieux de livraisons, qui peuvent différer des lieux de consommation effective

Sources : MEEDDAT (SOEs), base de données PEGASE - Indice base 100 en 1990 (tep) / Producteur : SOEs – Données essentielles de l'environnement

Evolution de la consommation d'énergie finale par type d'énergie

J. Développement territorial, aménagement du territoire et déplacements



Le développement durable picard à poursuivre avec les spécificités locales pour la maîtrise des risques, la réduction des pollutions et nuisances, la conservation des patrimoines et des ressources

Quelques chiffres

- 61 %** des logements construits hors tache urbaine entre 2001 et 2008
- 27 km** domicile-travail en moyenne dans les zones rurales de l'Oise (salariés travaillant hors de commune de résidence),
- 77 %** des déplacements domicile travail dans les zones rurales de l'Oise en voiture
- 2 %** du tonnage transporté en Picardie se fait par voie fluviale,
- 47 %** des picards engagés dans un PCET local en 2011,
- 0,4 %** d'agriculture biologique.

Le principal défi pour les années à venir est de :

- favoriser le développement durable des territoires selon leurs spécificités.

ETAT

La Picardie reste une région essentiellement rurale avec un **maillage de villes petites et moyennes** et un habitat **périurbain ou rural**.

Elle est traversée par des **infrastructures de transport d'importance internationale et nationale**, notamment A1 et plus récemment le TGV nord, ainsi que par 550 km d'autoroutes, 371 km de routes nationales, 700 km de voies navigables, 1516 km de réseau ferré et 13 aérodromes dont trois ouverts au transport passager.

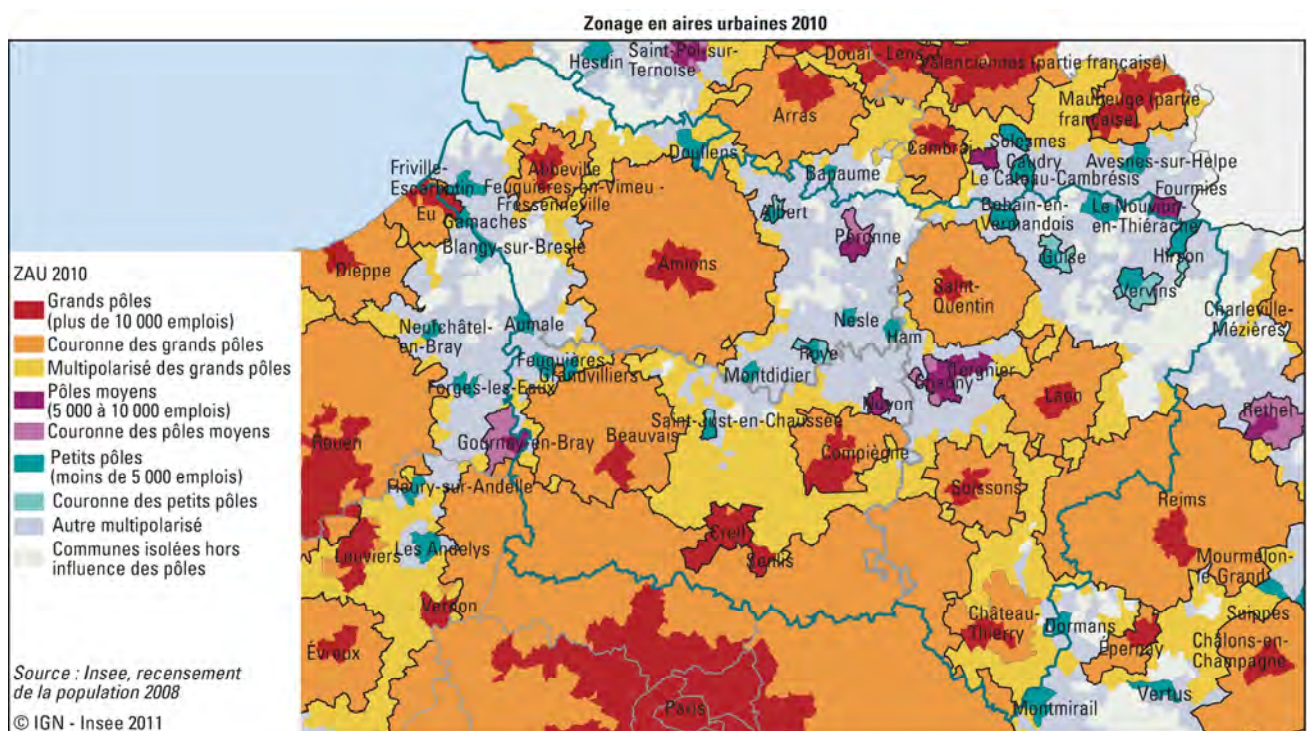
Les **espaces urbanisés** représentent 189 107 ha en 2009, soit **9,8 % du territoire**, 72 % de surfaces agricoles et 18 % de surfaces forestières et naturelles (source. CLC).

Cette dispersion croissante de l'habitat engendre une **mobilité accrue des salariés** : ces flux ont fortement progressé (+10 % entre 1999 et 2006).

L'agriculture picarde est basée sur un contexte sol/climat très favorable aux productions végétales de masse. Les **grandes cultures** y occupent l'essentiel des surfaces agricoles (céréales, betteraves à sucre, oléagineux, protéagineux, cultures légumières.), l'élevage herbivore (forte vocation laitière) restant toutefois dominant dans quelques territoires périphériques.

Zonage en aires urbaines en 2010

Source : INSEE, 2011



Que dit le Grenelle ?

Ce thème transversal et multiple est abordé par plusieurs groupes de travail et concerne les thèmes suivant :

- Vers des villes et plus largement des territoires durables
- Ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020
- Constituer une trame verte nationale
- Aller vers 100% d'agriculture durable à terme

PRESSIONS

Le **phénomène de périurbanisation occupe une place prépondérante dans la région**. En effet, la structuration des grandes aires urbaines de Picardie montre à la fois la faiblesse des grands pôles urbains et la force de leur périphérie. Illustrant cette tendance, les grandes aires urbaines d'Amiens et Beauvais se rejoignent aux confins des limites départementales. L'aire urbaine parisienne semble ralentir son extension vers l'Oise au profit du sud de l'Aisne.

Cette périurbanisation conduit à une **augmentation de la consommation d'espaces en priorité agricoles**, et dans une moindre mesure d'espaces naturels et forestiers : mitage de l'espace, contrainte au développement des exploitations agricoles, atteinte aux paysages non protégés, et aux fonctionnalités écologiques.

Outre l'évolution de la politique agricole commune et la mondialisation de son économie, le développement agricole est soumis aux évolutions climatiques annuelles, et donc à des changements rapides. Les **effets du changement climatique sont sensibles sur les cultures** : rendements à la hausse (blé tendre, maïs grain, betterave...) ou à la baisse (orge de printemps, endives), vulnérabilité aux pénuries estivales d'eau (limitant les possibilités de recours à l'irrigation), modification des calendriers agricoles, voire redistribution géographique des cultures à long terme...

REPONSES

Le SRADDT constitue l'outil régional stratégique de planification pour le développement et l'aménagement du territoire. Ses trois directives régionales d'aménagement visent à : assurer les continuités écologiques, fonctionnelles et paysagères dans les vallées picardes ; développer les fonctions de centralité autour des quartiers de gare ; développer la mixité des fonctions et préserver le patrimoine naturel dans les nouvelles campagnes.

Fin 2010, la **Picardie est quasiment couverte par 17 Pays** reconnus par arrêté préfectoral. Chaque Pays porte un **projet d'aménagement et de développement** qui, pour les pays reconnus, prend la forme d'une **charte d'aménagement et de développement**.

La majeure partie des communes de la Région sont concernées par l'élaboration d'un SCoT, ou l'existence d'un schéma directeur.

Le **parc naturel régional (PNR) Oise-Pays-de-France**, créé en 2004, compte 59 communes dont Senlis et rassemble 110 000 habitants. L'enjeu de ce PNR installé aux franges de l'agglomération parisienne et desservi notamment par le RER D, est de **préserver la ruralité et les patrimoines naturel et culturel** des secteurs convoités par la poursuite de **l'urbanisation continue**.

Le **projet de PNR de Picardie Maritime** devrait compter entre 132 et 167 communes, dont Abbeville, rassemblant entre 100 000 et 128 000 habitants.

Pour la **période 2007-2013**, LEADER constitue un axe méthodologique du **programme de développement rural hexagonal (PDRH)** et concerne 4 territoires (Pays de Sources et Vallées, Pays du Sud de l'Aisne, Pays de Thiérache, Pays de Santerre Haute-Somme)

Fin 2010, 16 démarches d'**Agenda 21** sont engagées en Picardie, dont 2 labellisées **Agenda 21 local** (Amiens Métropole et Château-Thierry). 14 **plans climat énergies territoriaux** sont engagés au niveau communal ou intercommunal et couvrent 47% de la population.

Le **plan de déplacement urbain d'Amiens Métropole** est en cours de révision (horizon 2012), en relation avec le Pays du Grand Amiens, avec le Conseil général et le Conseil régional, pour avoir une approche multimodale incluant l'ensemble des moyens de transport et leurs articulations.

Cadrage en Picardie

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) 2009.

Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), 2010

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

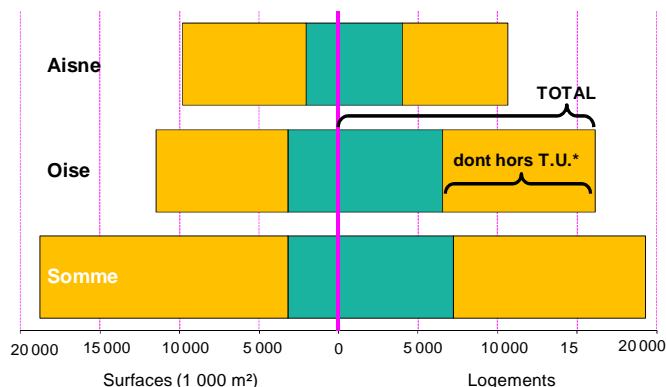
De 2001 à 2008, plus de 46 000 logements ont été construits en Picardie, dont **61 % en dehors de la tache urbaine* existante**, soit 28 260. Les parcelles d'assise représentent 4 000 ha, dont plus de 3 160 hors tache urbaine (79 %).

Les constructions résidentielles se font relativement plus souvent dans la tache urbaine isarienne (département plus urbanisé) que dans les autres.

T.U. : tache urbaine, définitions et calculs : DREAL GCGE (tampon de 30 m - méthode dite de la dilatation érosion)

Surfaces des parcelles d'assise des logements construits (pour la lisibilité du graphique, l'unité retenue est de 1 000 m²)

Source. Fichiers MAJIC / Prod. : DREAL/CETE NP



Logements construits hors de la tache urbaine de 2001 à 2008 et surface urbanisée correspondante

K. Adaptation et lutte contre le changement climatique

Liens aux autres thèmes :



Les causes et conséquences du changement climatique : réduire les émissions de gaz à effet de serre et anticiper les effets du changement climatique

Les principaux défis pour les années à venir sont de :

- assurer des conditions de vie durables pour les Picards,
- accompagner un système productif innovant et décarboné,
- préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales,
- assurer une mobilisation collective et positive.

ETAT

La production de gaz à effet de serre (GES) en Picardie est de 7,4 t eqCO₂ par habitant et par an (identique à la moyenne nationale). En 2007, **l'industrie** est le secteur le plus émetteur de GES de la région (29 %), devant les **transports** (25 %), le **bâtiment** (23 %) et **l'agriculture** (21 %).

Le **chauffage des bâtiments** est le principal responsable des émissions de GES pour l'ensemble des branches : pour le chauffage, 62 % utilisent une énergie fossile et 24 % l'électricité. Les 29 millions de m² de bâtiments tertiaires en Picardie émettent chaque année un peu plus de 1,2 M teqCO₂.

L'utilisation de la **voiture reste prédominante** (67 % des déplacements tous motifs confondus). La voiture particulière est le mode le plus émissif (180 g eqCO₂/km). Le **transport de marchandises** en Picardie émet 1,75 M teqCO₂/an, soit 11 % du total des émissions régionales.

En Picardie, la croissance des **320 000 ha de forêt** représente un puits d'absorption de carbone d'environ 1,8 MteqCO₂/an.

Quelques chiffres

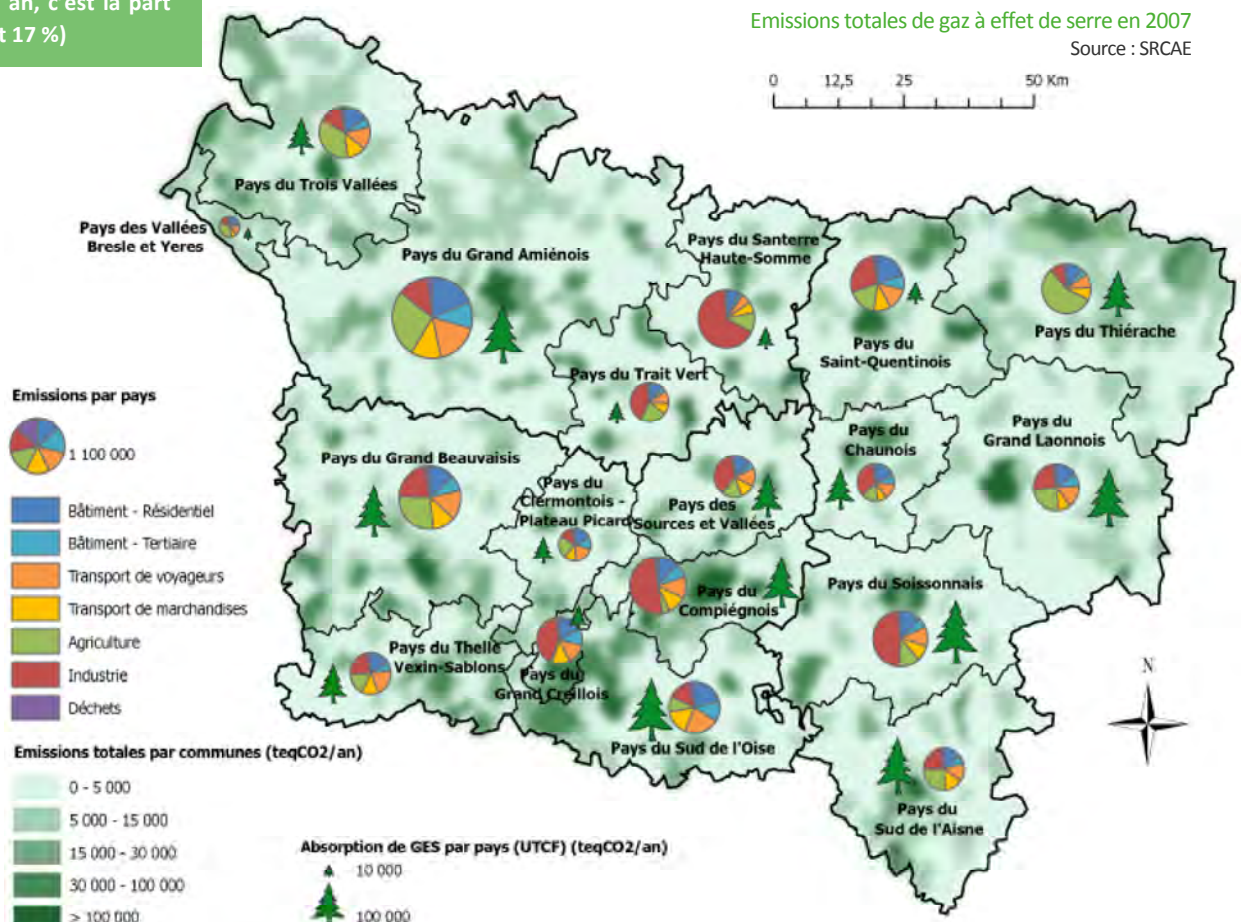
1 °C, c'est l'augmentation moyenne de la température du globe au cours du siècle passé,

15,9 millions de tonnes équivalent CO₂ / an de GES émis en Picardie, soit environ 3 % des émissions françaises,

2,25 millions de tonnes équivalent CO₂/an émis par les transports (25% des émissions),

2,4 millions de tonnes équivalent CO₂ / an, c'est la part du logement (soit 17 %)

Emissions totales de gaz à effet de serre en 2007
Source : SRCAE



Que dit le Grenelle ?

Un groupe de travail est chargé de cette thématique, les grands axes dégagés par le Grenelle sont :

- vers une société sobre en énergie et en ressources,
- ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020,
- vers des villes et plus largement des territoires durables,
- introduire des signaux économiques plus clairs pour tous les acteurs,
- décarboner et réduire la production d'énergie.

PRESSIONS

La route reste largement majoritaire avec 64 % des flux de transport, et, étant l'un des modes les plus émetteurs de GES, elle produit 93 % des émissions du secteur. En Picardie, la part modale de la **voiture particulière dépasse actuellement 75 % pour les navettes domicile-travail**, avec une part relativement faible de covoiturage (7 %). Pour les flux intra-régionaux, la part modale de la route atteint même 99 %. Les **transports en commun** sont très peu utilisés pour d'autres motifs que le déplacement domicile-travail, hormis pour les **déplacements longue distance**. La distance moyenne pour les navettes domicile-travail en transport en commun est d'ailleurs deux fois plus élevée que pour les déplacements en voiture pour le même type de trajet.

Les **logements anciens** (et en particulier les maisons) sont ceux pour lesquels les **produits pétroliers** (fioul et GPL) sont les plus utilisés comme mode de chauffage. Ils sont donc les plus vulnérables à l'augmentation du prix du pétrole et parmi les plus émetteurs de GES, et générateurs de la plus grande **précarité énergétique**.

L'urbanisation de 531 ha/an et la **déforestation** en nouvelles prairies (287 ha/an selon Corine Land Cover) sont responsables de l'émission de 1 823 t eqCO₂.

REPONSES

Depuis 2004, l'**observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie** pour la Picardie établit le bilan des émissions et en assure le suivi.

Le **schéma régional climat air énergie (SRCAE)** s'appuie sur les schémas régionaux suivants :

- le **schéma régional d'aménagement et de développement durable territorial (SRAADT)** et sa déclinaison en directives régionales d'aménagement (DRA) : développer la mixité des fonctions et préserver le patrimoine naturel dans les nouvelles campagnes ; développer les fonctions de centralité autour des quartiers de gare ; assurer les continuités écologiques, fonctionnelles et paysagères dans les vallées picardes,
- le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**,
- le **document régional de développement rural de Picardie (DRDR)**,
- le **schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT)**,
- le **plan régional de santé environnement (PRSE)**.

Cadrage en Picardie

Schéma régional climat air énergies (SRCAE)

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) 2009.

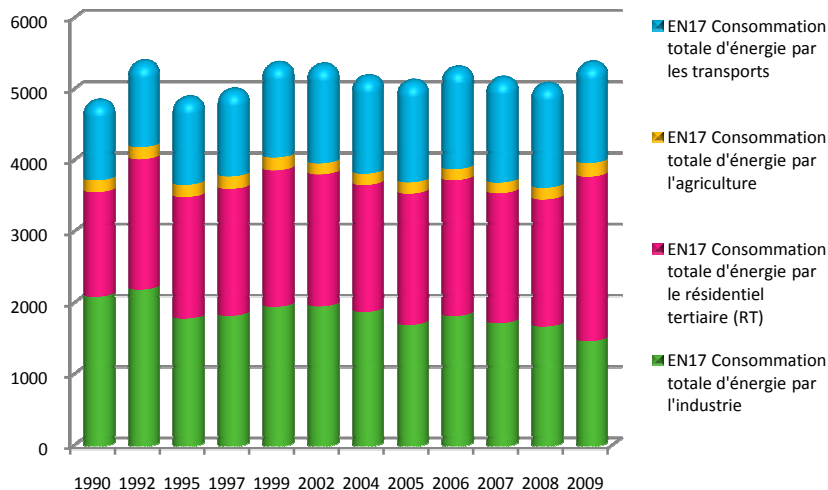
Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), 2010

Plan climat énergie territorial (15 collectivités engagées à fin 2011)

UN INDICATEUR PARMI D'AUTRES

Si, depuis 20 ans la consommation industrielle tend à baisser (effet « économique » dû à l'augmentation du prix de l'énergie, et prise de conscience environnementale), la consommation résidentielle continue de progresser du fait de l'augmentation mathématique (décohabitation et accroissement du nombre de logements) et ce, malgré les progrès en termes d'isolation et d'efficacité des moyens de chauffage.

La consommation d'énergie des transports stagne, la baisse de la consommation moyenne compensant l'augmentation du nombre de véhicules (rappelons que la route émet 93 % des GES du secteur des transports).



Source : SOeS, 2011

Consommation totale d'énergie par activité (ktep)

L. Gouvernance et éducation à l'environnement pour un développement durable

Liens aux autres thèmes :



La participation du public : l'évolution de la société vers un développement plus soutenable : contribuer à la responsabilisation des acteurs à leur niveau (individuel, collectif, professionnel) et à la modification de leurs pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé

Les principaux défis pour les années à venir sont de :

- contribuer à une meilleure représentation du monde civil dans les instances décisionnelles sur les thèmes de l'environnement d'une part et du développement durable d'autre part dans le territoire régional,
- développer les outils d'accompagnement aux changements (au delà de la sensibilisation, aller vers l'engagement et l'action).



Quelques chiffres

5 : la "gouvernance à cinq" associe les collectivités, l'Etat, les groupements socioprofessionnels, les usagers, les associations et les experts,

6 grands projets ont fait l'objet d'un Débat public en Picardie, tels que le Canal Seine-Nord Europe ou le projet Roissy-Picardie,

19 % de la population engagée dans un Agenda 21 communal ou intercommunal en Picardie fin 2010.

ETAT

La participation active des citoyens aux processus décisionnels constitue un pan important de la **démocratie** et renforce les fondements de ces choix sur toute question relative à l'environnement et à ses répercussions sur le cadre de vie ou la santé. Aussi, l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) est aujourd'hui également reconnue comme une **nécessité sociale** en France.

La finalité de l'EEDD est **l'émergence de citoyens éclairés, responsables et solidaires**, respectueux de la vie et des hommes, capables de participer à l'action et à la décision collective et ce, en connaissance de cause.

La **représentation démocratique**, à travers les élections à différents niveaux, la participation du public à l'élaboration de projets, plans ou programmes susceptibles d'affecter l'environnement ou les démarches volontaires type Agenda 21, intervient en France selon six modalités principales :

- | | |
|---|--|
| 1/ Le débat public sur les grands projets | 4/ La concertation |
| 2/ L'enquête publique | 5/ la gouvernance à cinq |
| 3/ La mise à disposition du public | 6/ les démarches volontaires Agenda 21 |

Il existe en Picardie de multiples structures ayant pour vocation totale ou partielle la diffusion d'information, de documentation et de pratiques environnementales. Elles sont **structurées en plusieurs réseaux territoriaux ou thématiques**. La **coordination régionale en matière d'EEDD** en Picardie est **encore en émergence**.

Les ressources prennent la forme :

- fonds documentaires,
- outils et supports pédagogiques,
- ressources en termes d'accompagnement à la conception d'actions pédagogiques, de conseil ou de démarche plus globale,
- outils de diffusion, support de communication, insertion dans une programmation,
- dispositifs de financement.

Que dit le Grenelle ?

Un groupe de travail est chargé de cette thématique, les grands axes dégagés par le Grenelle sont :

- la reconnaissance des partenaires environnementaux,
- réformer le Conseil économique et social,
- assurer la gouvernance et la cohérence de toutes les politiques vis à vis du développement durable,
- des commissions parlementaires de l'environnement et du développement durable,
- développer la démarche de débat public
- systématiser les études d'impact de durabilité,
- établir la production et la garantie de l'accès à l'information environnementale,
- assurer l'accès aux expertises, en assurant leur transparence, le partage du savoir et leur Pluralisme,
- instituer une haute autorité indépendante de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte,
- assurer l'essor des institutions et instaurer des mécanismes territoriaux de participation,
- renforcer le développement durable dans la stratégie et le « gouvernement » des entreprises,
- intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise,
- assurer que l'information sur les acteurs et sur les produits favorise les comportements éco et socialement responsables.

PRESSIONS

Il n'existe en Picardie **ni de stratégie, ni d'évaluation régionale sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD)**, qui permet de dresser le bilan global des offres par rapport aux enjeux environnementaux de la Picardie. Toutefois, certains traits semblent faire consensus en Picardie.

L'EEDD vise à être **centrale et globale** (tous les publics, tous les âges, tous les domaines, tous les territoires). L'EEDD doit cibler **tous les acteurs** et **tous les champs d'action concernés** par les trois piliers du développement durable (éducation, développement, solidarité, action sociale, santé, économie, tourisme, etc.).

REPONSES

En Picardie, comme à l'échelon national, on a observé les évolutions suivantes :

- de **"sensibilisation" à "éducation"** : L'offre d'EEDD est aujourd'hui plus interactive et/ou participative (ateliers, jeux, mise en situation), qu'auparavant (type conférence magistrale, panneaux d'information),
- de **"nature" à "environnement"** : Les thèmes mobilisateurs se sont multipliés : de la préservation du patrimoine naturel exceptionnel, à des thèmes concernant un public plus large : "santé et pollution - eau - déchet...", "santé et risque inondation", "alimentation - santé - jardin", "changement climatique - énergie - logement",
- de **"environnement" à "développement durable"** : Si l'éducation à l'environnement constitue une porte d'entrée privilégiée en Picardie, les dimensions "sociale" et "économique" sont de plus en plus utilisées comme porte d'entrée, tant pour toucher un public plus large, que pour favoriser de nouveaux comportements intégrant l'environnement dans d'autres secteurs de la société (imbrication des trois piliers du développement durable).

Cadrage en Picardie

Agenda 21 et Agenda 21 locaux

UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

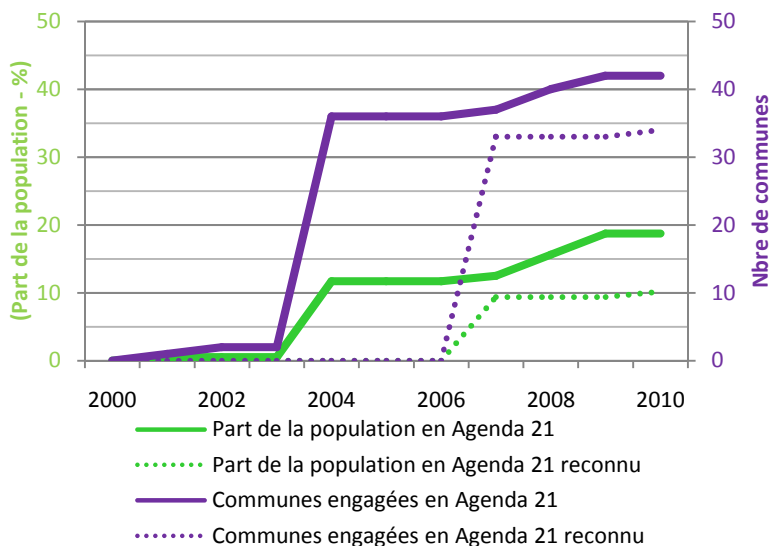
Un des principes de la démarche Agenda 21 est l'association du public à la définition des enjeux, l'émergence des priorités d'action et la participation aux changements (**démarche participative** dans la gouvernance, 4^{ème} pilier du développement durable).

Ces priorités ont vocation à être transposées dans les différentes politiques de la collectivité ou de structures privées (ex. établissements scolaires ou autre). Aussi, une démarche participative et des lieux de concertation spécifiques sont prévus par chaque démarche Agenda 21.

Hors Agenda 21 Départements et Agenda 21 de la Région

Source : Comité 21. / Producteur : SOeS – Données essentielles de l'environnement, données corrigées DREAL

Agenda 21 en Picardie





Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Picardie
56, rue Jules Barni - 80040 Amiens cedexx
Tél. 33 (0)3 22 82 25 00
Fax. 33 (0)3 22 91 73 77